
























## SOMMAIRE

 P. 3	Le mot du Maire	 P. 34 - 35	Travaux & Urbanisme
 P. 4 - 5	Conseil municipal	 P. 36 à 40	Vie scolaire
 P. 6	Personnels mairie	 P. 41	Bibliothèque
 P. 7	Etat civil	 P. 42 - 43	Culture
 P. 8 - 9	Informations municipales	 P. 44 à 52	Vie associative
 P. 10 à 21	Les échos du conseil	 P. 53 à 55	Jeux
 P. 22 à 25	Actualités	 P. 56 - 57	Annuaire des entreprises
 P. 26 - 27	Finances	 P. 58	Tarifs 2024
 P. 28 -29	GMVa	 P 59	Calendrier de collecte 2024
 P. 30 - 31	Souvenirs 2023	 P. 60	Coordonnées des associations
 P. 32 - 33	Affaires sociales		

## HORAIRES DE LA MAIRIE

Angélique LAFFEACH et Jeanne MOISDON,  
vous accueillent à la mairie le :



**Lundi et Vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30**  
**Mardi, Mercredi et Jeudi de 08h30 à 12h30**  
**Fermé le samedi matin**

*Les personnes ne pouvant se rendre au service administratif sur ces horaires sont invitées à contacter la mairie pour convenir d'un rendez-vous.*

*Entretien possible sur rendez-vous avec Madame Le Maire ou ses adjoints.*

Contact : 02 97 66 60 49 - Mail : [mairie.locmaria.gd.ch@wanadoo.fr](mailto:mairie.locmaria.gd.ch@wanadoo.fr)

Madame le Maire et le Conseil Municipal vous invitent  
à la cérémonie des vœux **le samedi 20 janvier 2024 à 18h00**  
**à la salle polyvalente.**

Cette rencontre sera l'occasion d'échanger avec les élus et  
de partager le verre de l'amitié.



## Locmariennes, Locmariens,

En cette fin d'année 2023, la commission Communication a le plaisir de vous concocter ce bulletin retraçant la vie de notre commune (la vie municipale, scolaire, associative, culturelle) et de notre agglomération GMVa etc.

Je les remercie vivement pour le travail effectué avec l'ensemble des conseillers municipaux qui m'accompagnent.

Nous vivons dans un monde perturbé pour diverses raisons : climatiques, économiques, sociales etc. Les conflits, les tensions dans le monde, la sécheresse, les inondations ou tout excès climatique mettent à mal des populations, fragilisent des pays, des territoires. Récemment en Bretagne, la tempête a secoué nos forêts, et détérioré notre réseau électrique et téléphonique. Notre commune a relativement été épargnée. Locmaria continue son développement avec les équipes municipales, l'objectif étant d'apporter un meilleur service de proximité à tous et particulièrement à notre jeunesse. Pour y parvenir de gros investissements ont été réalisés, et je sais, au travers de vos messages, que vous en êtes satisfaits, vous, les Locmariens et les professionnels. Une dynamique s'est installée dans notre commune. Les commerçants, artisans, professions libérales ont créé leur association : Loch'Api, pour être plus forts ensemble. Au quotidien, la vie associative, avec ses nombreux adhérents, utilise nos salles de sports, polyvalente, maison des associations, en proposant des activités diverses et variées, sportives, culturelles, créatives pour les jeunes et les adultes.

En début d'année, notre terrain de football synthétique a reçu l'homologation par la Fédération Française de Football. Cet équipement fait le bonheur des enfants et adultes, notamment en cette période hivernale. L'Assemblée Générale des arbitres du Morbihan s'est tenue dans notre salle polyvalente, ils ont été ravis de découvrir cette structure. Mais à ce jour, il nous manque bien sûr un local pour accueillir "le club house" et la buvette !!! Nous regardons ce sujet pour 2024, afin d'étudier sa faisabilité en optimisant les subventions.

Prochainement, nous accueillerons de nouvelles familles dans notre lotissement communal " Roz Avel" ; les premières maisons sont sorties de terre. Ces 14 nouvelles familles sont ravies d'avoir eu l'opportunité d'acquérir ou réserver un terrain dans notre commune.

La révision de notre PLU, Plan Local d'Urbanisme, arrive à son terme dans les prochains mois. En effet, nous avons l'obligation de nous mettre en conformité avec les SCOT (GMVa) et STRADET (Région). Deux réunions publiques ont eu lieu et prochainement un commissaire enquêteur sera présent à la mairie pour recevoir les locmariens qui le souhaitent.

Dans quelques mois, nos jeunes sportifs seront ravis de découvrir un Pumptrack ainsi qu'une aire de jeux pour enfants.

Je remercie et félicite tous les agents communaux, les bénévoles qui s'investissent, encadrent, animent, donnent de leur temps pour faire vivre la commune. Un Grand Merci à tous.

J'ai aussi une pensée toute particulière pour ceux qui souffrent en silence de la maladie, de la solitude, du chômage, de la précarité ; il faut garder espoir dans l'avenir.

**Bonne et Heureuse année 2024.**

Le Maire  
Martine LOHEZIC

# CONSEIL MUNICIPAL



Maire et  
conseillère communautaire  
**Martine LOHÉZIC**



1<sup>er</sup> adjoint et conseiller  
communautaire suppléant  
**Lionel ULVOA**



2<sup>ème</sup> adjointe  
**Réjane GALERNE**



3<sup>ème</sup> adjoint  
**Ronan FROUDE**



4<sup>ème</sup> adjointe  
**Marie-Christine  
LE GOUIC**



5<sup>ème</sup> adjoint  
**Stéphane  
LIZANO**



**Estelle MAREC**



**Joël MAROQUIVOI**



**Cécile HENO**



**Georges LE HAZIF**



**Marie LINISE**



**Loïc DUPONT**



**Pauline LEHOUCQ**



**Florian DANIEL**



**Anne-Marie  
LOREILLER**



**David GATEAU**



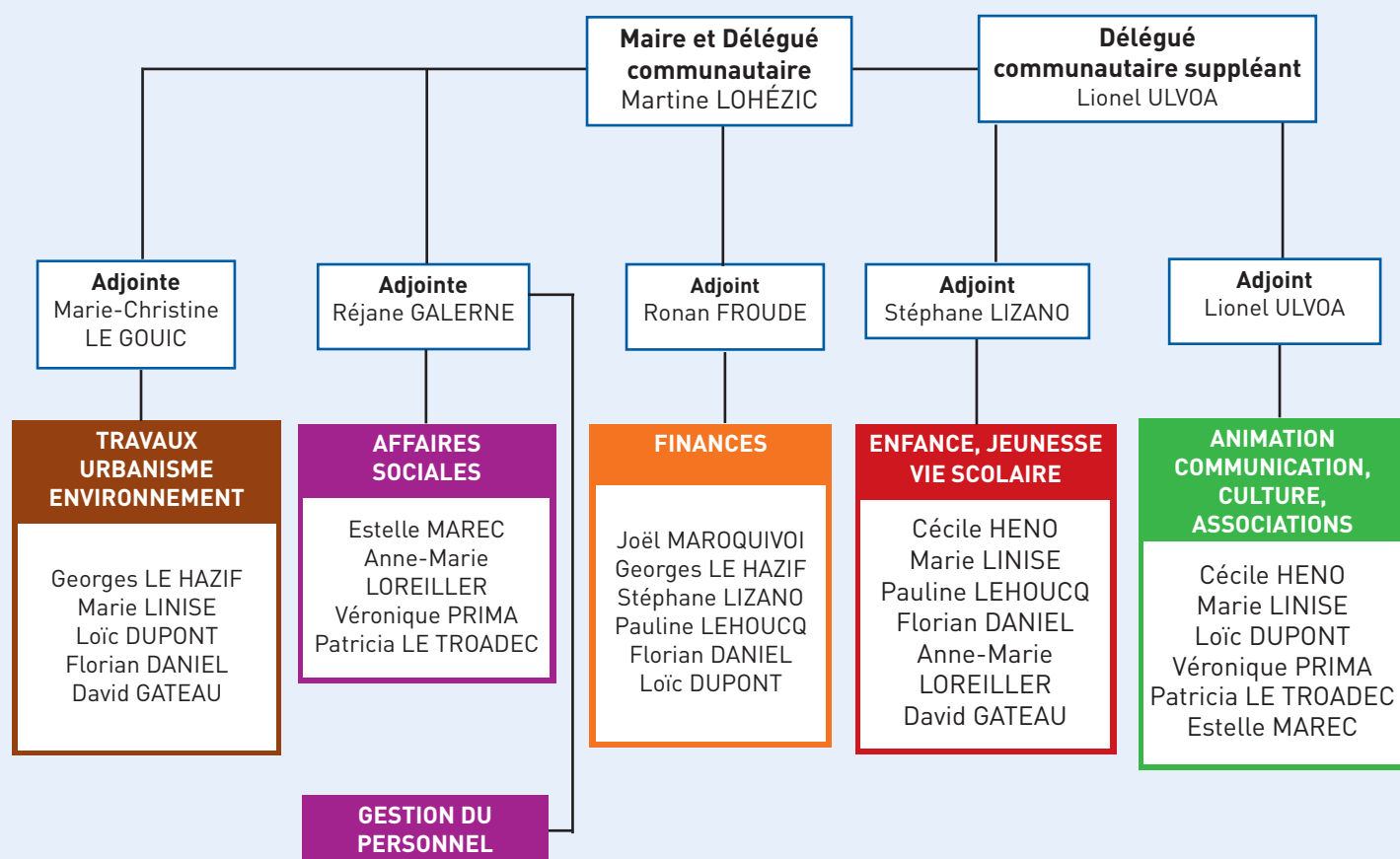
**Véronique PRIMA**



**Patricia LE TROADEC**

*A votre service  
à la mairie*

# CONSEIL MUNICIPAL

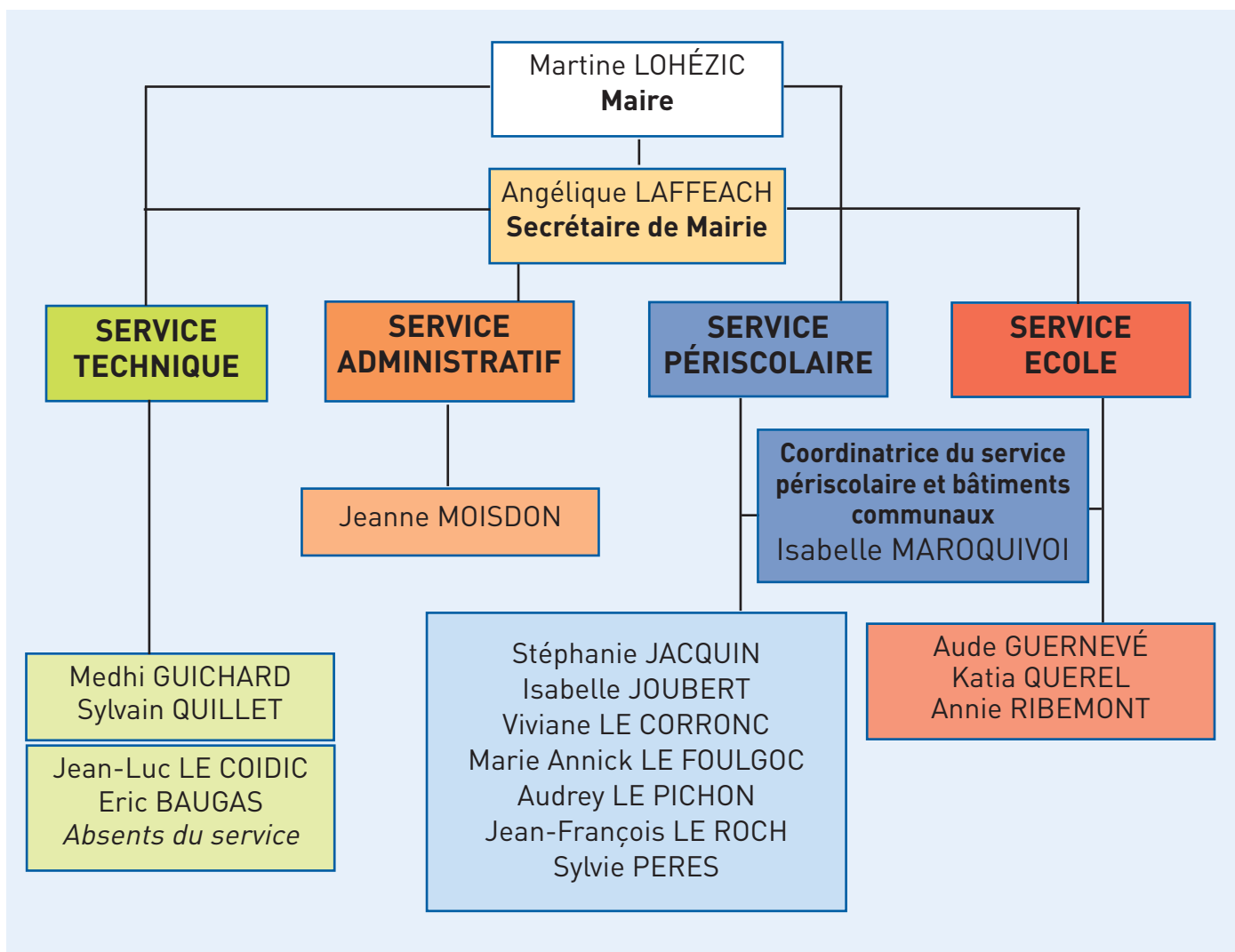


<b>C.C.A.S.</b>
<b>Président Maire</b> Martine LOHÉZIC
<b>Vice-Président Adjoint Aff.Sociales</b> Réjane GALERNE
<b>Conseillers municipaux</b> Estelle MAREC Anne-Marie LOREILLER Véronique PRIMA Patricia LE TROADEC
<b>Membres extérieurs</b> Jean-Claude FORTIN Nicole GUÉ Colette LE GARGASSON Dominique RIO Claude ABADIE
<b>S.I.V.U.</b>
<b>Délégués titulaires</b> Lionel ULVOA Réjane GALERNE

<b>Morbihan Énergies</b>
<b>Délégués titulaires</b> Joël MAROQUIVOI Florian DANIEL
<b>Correspondant mémoire</b> Joël MAROQUIVOI
<b>Référente sécurité routière</b> Marie-Christine LE GOUIC
<b>Référent addiction</b> Patricia LE TROADEC
<b>Référents frelons asiatiques</b> Georges LE HAZIF Annick PISIGO
<b>Relais Petite Enfance</b> Martine LOHEZIC

<b>Chargé des questions de défense</b> Joël MAROQUIVOI
<b>CNAS</b>
<b>Déléguée des élus</b> Pauline LEHOUCQ
<b>Déléguée des agents</b> Angélique LAFFEACH
<b>Référente accessibilité</b> Estelle MAREC
<b>Référent bibliothèque</b> Lionel ULVOA
<b>Référent sécurité civile</b> Lionel ULVOA

# PERSONNELS MAIRIE



## REMISE DES PLANTS AUX ENFANTS DE LA COMMUNE



Comme chaque année, depuis maintenant plus de 20 ans, le samedi 18 novembre dernier a eu lieu la remise de plants aux enfants ayant 5 ans cette année.

Au préalable, les élus avaient choisi différents plants à la Pépinière Des Sources de Saint Avé. Ce sont donc 26 enfants nés en 2018 qui se sont vus offrir un plant par tirage au sort : un arbre fruitier, un arbuste à fleurs, ... Les enfants et leurs familles étaient très heureux de cette matinée.

Cette belle cérémonie s'est achevée par un pot de l'amitié.

## ETAT CIVIL

*Nous adressons toutes nos félicitations à :*



**6 mariages sur la commune dont :**

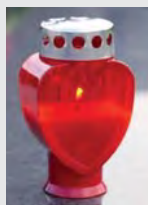
- 8 avril : Xavier **LE MÉRO** et Nelly **EVENO**
- 24 juin : Julien **BELLEGO** et Johanna **CADORET**
- 20 juillet : Ivan **QUÉMENER** et Kelsie **LARÉAL**
- 2 septembre : Aymeric **LEMOINE** et Amélie **BERGER**



*Signature de PACS :*

**10 PACS sur la commune.**

*Une pensée particulière aux familles de :*



**5 décès sur la commune :**

- 8 mars : Karine **MOLLERON** née **LE RAY**
- 12 mars : Michel **BIGOT**
- 16 avril : Jean-Claude **VALERI**
- 9 juin : Daniel **BAUCHER**
- 4 juillet : Charley **JEAN**

**A NOTER :**

**Ne sont publiés que les mariages, PACS et naissances sur accord des familles.**

*Nous souhaitons la bienvenue à :*

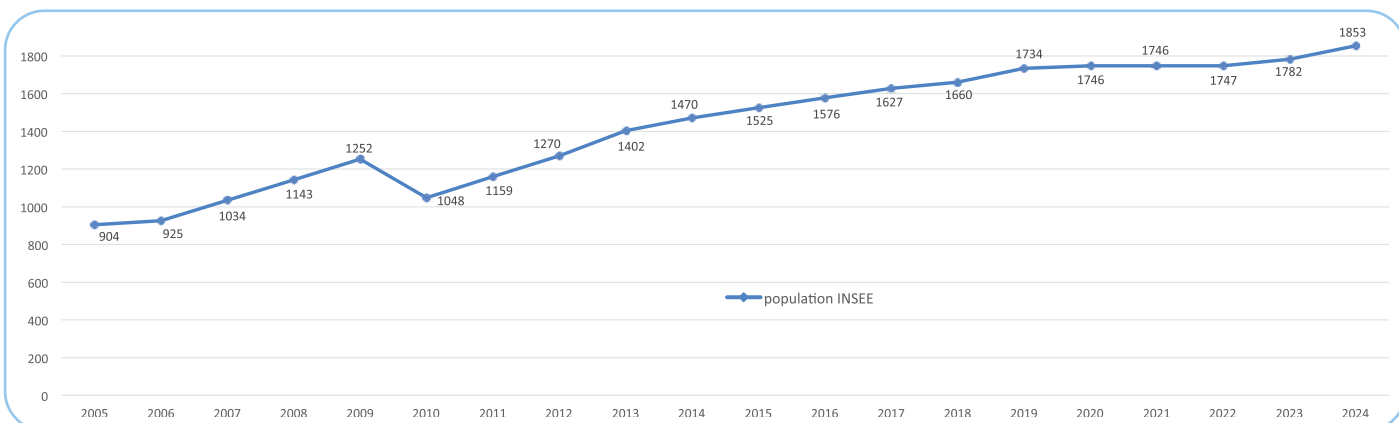


**23 naissances sur la commune dont :**

- Janvier**
- 20 : Ella **JOURDAIN**
- Février**
- 16 : Alba **LE CUNF**
- 17 : Manon **TOUJAS**
- Mars**
- 2 : Garance **NICO**
- Avril**
- 18 : Théo **LE BELLEC**
- Mai**
- 4 : Alba **DA ROCHA**
- Juin**
- 1<sup>er</sup> : Gabin et Adam **LE FLOHIC**
- 3 : Margaux **DUMONT**
- 21 : Loann **LE SOMMER**
- 22 : Lino **PAVESE**
- 26 : Lyana **FRANÇOIS**
- Juillet**
- 18 : Charline **LE PALUD**
- 19 : Gabriel **BOITTE**
- Octobre**
- 4 : Izia **LE BRUN MOQUET**
- Novembre**
- 2 : Élio **CLOCHEFER MENÉ**

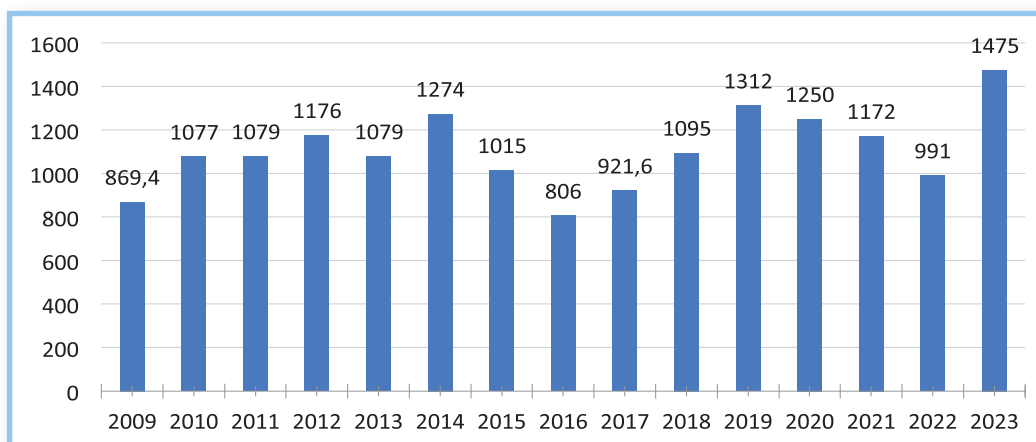
## EVOLUTION NATURELLE DE LA POPULATION

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
population INSEE	904	925	1034	1143	1252	1048	1159	1270	1402	1470	1525	1576	1627	1660	1734	1746	1746	1747	1782	1853



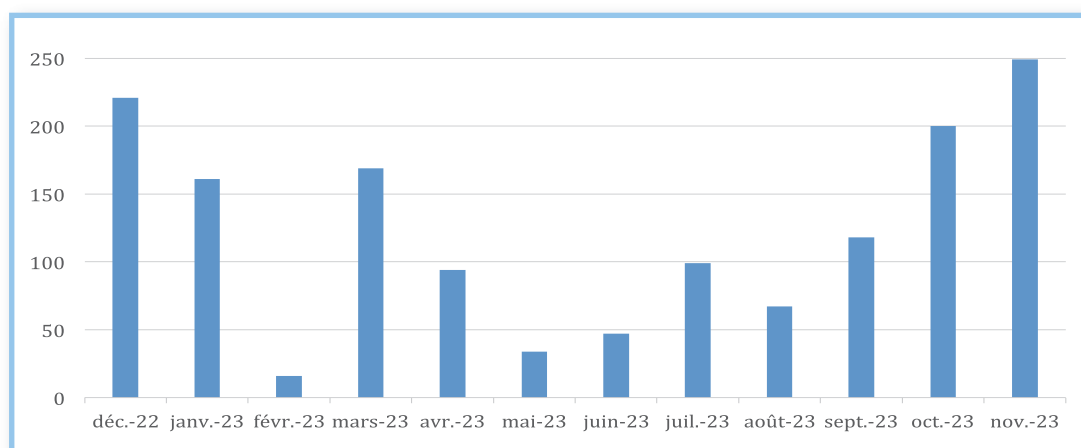
# INFORMATIONS MUNICIPALES

## PLUVIOMÉTRIE DE 2009 À 2023 À LOCMARIA-GRAND-CHAMP



*Pour information,  
1 mm de pluie équivaut  
à 1 L / m<sup>2</sup>*

## PLUVIOMÉTRIE DE DÉCEMBRE 2022 À NOVEMBRE 2023 À LOCMARIA-GRAND-CHAMP



Nous remercions pour ces données notre éminent météorologue locmarien, Michel ALLAIN, qui a patiemment au fil des années récolté ces précieuses informations.

## SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le Service National Universel (SNU) a pour ambition de rassembler des jeunes venus de tous milieux et de tous horizons afin de s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il s'adresse aux jeunes, volontaires, de nationalité française, âgés entre 15 et 17 ans.

Il se déroule en deux temps:

- un séjour de cohésion d'une durée de 12 jours,
- un engagement court, dans le cadre d'une mission d'intérêt général (MIG) ou plus long, qui peut prendre plusieurs formes (Service Civique, bénévolat associatif, sapeur-pompier volontaire...)

Le séjour de cohésion est totalement gratuit. L'ensemble des frais relatifs aux transports, l'hébergement, les repas ainsi que les activités sont pris en charge par l'État.

Les inscriptions se font directement sur la plateforme: <https://www.snu.gouv.fr/>



### Contacts :

- la boîte fonctionnelle SNU : [ce.sdjes56-snu@ac-rennes.fr](mailto:ce.sdjes56-snu@ac-rennes.fr)
- Madame Mona LE COADIC – référente départementale SNU: 06 13 28 35 34
- Monsieur Gilles BION - référent départemental Service Civique - MIG SNU : 02 56 63 71 24



## SOIRÉE THÉMATIQUE ORGANISÉE PAR LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Dans le cadre de sa mission d'information, le Relais Petite Enfance a proposé le mardi 10 octobre dernier à la maison des associations de LOCMARIA-GRAND-CHAMP, une soirée d'échanges sur le thème des « réflexes et de la communication pour bien grandir ».

Près de 30 personnes, dont 14 assistantes maternelles agréées, 6 professionnelles de santé et une dizaine de parents ont assisté à cette réunion d'information.

Durant une heure et demie, Claire FOUILLEN, certifiée en intégration motrice primordiale et en éducation parentale, a expliqué l'importance de l'intégration des réflexes chez le tout-petit à travers le développement de la motricité globale et cognitive entre 0 et 2 ans.

Tout au long de la soirée, l'intervenante a exposé sa théorie en l'illustrant d'exemples abordables et concrets, reflétant la vie quotidienne des jeunes enfants. Ceci a permis de donner des pistes d'accompagnement aux parents et aux professionnels présents, afin de favoriser l'apprentissage de l'autonomie du tout-petit, à travers les différentes étapes du développement psychomoteur.

A la suite de l'intervention de Madame FOUILLEN, un temps d'échange était prévu au cours duquel, l'intervenante a pu répondre aux questions très concrètes des participantes.



Pour nous rencontrer, le Relais Petite Enfance comprend 2 sites :



### • Plescop

Maison de l'Enfant "Tamm Ha Tamm"

12 rue de Sainte Anne

02 97 60 71 51



### • Grand-Champ

Maison de l'Enfant "Kerloustic"

Route de Kermoch

02 97 66 47 69

rpe@grandchamp.fr

## RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



## RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les éleveurs de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)  
Arrêté du 24 février 2006 - [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

## SEANCE DU 26 JANVIER 2023

### Finances : prix du service pour l'accueil au restaurant scolaire d'enfant allergique

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un tarif a été voté pour facturer le service d'accueil au restaurant scolaire des enfants présentant des allergies alimentaires dont les parents fournissent le repas.

Madame Le Maire, le Bureau Municipal et la Commission Enfance Jeunesse proposent d'instaurer le prix de 1,50 € le service d'accueil au restaurant scolaire aux enfants dont les parents fournissent le repas pour raisons de santé, allergie alimentaire et dont un PAI a été signé et remis en Mairie.

Ce tarif est applicable avec rétroactivité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### Finances : prix du repas au restaurant scolaire année 2023

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent de revoir le tarif du restaurant scolaire facturé aux familles. Une convention a été signée avec l'entreprise Convivio dans le cadre du renouvellement de la prestation de livraison de repas. Compte tenu des diverses hausses (matières premières, énergie et eau) l'entreprise a révisé son tarif comme indiqué dans la convention.

Le tarif facturé à la Collectivité est de 2,5829 € HT soit 2,7250 € TTC. Le nouveau tarif passe à 2,8154 € HT soit 2,9702 € TTC.

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent de facturer aux familles le repas au prix de 3,90 €

### GMVa : Taxe d'aménagement

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération a été votée en décembre dernier relative au transfert au profit de GMVa, d'une partie de la Taxe d'aménagement collectée.

Compte tenu de la décision prise par la loi du 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 de finances rectificatives, il convient d'annuler cette délibération.

Les communes ont un délai de 2 mois à compter de la promulgation de cette loi pour se prononcer.

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent de rapporter la délibération, avec prise en conséquence d'aucun versement de la Taxe d'Aménagement au profit de Golfe du Morbihan Vannes agglomération.

### Personnel : mise en place du temps partiel

Madame Le Maire rappelle que le temps partiel est une modalité d'accomplissement du service qui permet à un agent territorial de consacrer une durée moindre à son activité professionnelle.

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'exercice du temps partiel en fonction des nécessités, de la continuité et du fonctionnement des services ainsi que des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail, après avis du comité technique paritaire, et en vertu :

- du code général de la fonction publique, et notamment ses articles L612-1 à L612-8 et L612-12 à L612-14 ;

- du décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 fixant les modalités d'application pour les fonctionnaires de l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1992 relative à l'exercice des fonctionnaires à temps partiel par les fonctions et les agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;
- du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

- du décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale.

Madame Le Maire précise ensuite que :

- les agents occupant un emploi à temps complet peuvent être autorisés à travailler à temps partiel, pour une quotité qui ne peut être inférieure au mi-temps ;

- les agents occupant un emploi à temps complet ou non peuvent bénéficier d'un temps partiel de droit pour raisons familiales ou pour création, reprise d'entreprise, sous conditions.

Il indique enfin que le comité technique paritaire a été consulté pour avis le 17 janvier 2023.

### Personnel : Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a sollicité les communes pour faire partie de la mise en concurrence pour le contrat groupe d'assurance des « Risques Statutaires du Personnel ».

Madame Le Maire précise que, si à l'issue de la consultation organisée par le Centre de Gestion, les conditions tarifaires et de garanties ne nous conviennent pas, nous disposerons toujours de la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe. La délibération proposée ne constitue donc pas un engagement ferme de notre part.

## Finances : Décision Modificative Budget Communal

Suite à la première Décision Modificative du Conseil Municipal du 6 décembre 2022.

Le budget de la commune se présentait comme suit

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 693 466,99 €	1 693 466,99 €
Investissement	3 504 888,58 €	3 504 888,58 €

### Décision Modificative n°2 :

Afin d'ajuster les crédits négatifs dans certains chapitres, il convient de transférer des crédits disponibles dans d'autres chapitres.

Madame Le Maire propose les écritures suivantes :

Compte 657348 : Autres Communes + 11 872,00 €

Compte 65548 : Autres contributions + 1 128,00 €

Chapitre 065

Autres charges de gestion courantes : + 13 000,00 €

Il est proposé de diminuer la somme allouée aux chapitres suivants :

Compte 6488 : -1 000,00 €

Chapitre 012 :

Charges de personnel et frais associés : - 1 000,00 €

Compte 6718 : Autres charges exceptionnelles sur opération de Gestion - 9 000,00 €

Chapitre 067 : Charges exceptionnelles -9 000,00 €

Compte 615228 : Entretien et réparations autres bâtiments - 3 000,00 €

Chapitre 11 : Charges à caractère général -3 000,00 €

Compte tenu de la variation du taux d'intérêt de certains crédits, les remboursements d'intérêts pour le mois de décembre ont été réévalués.

Il s'agit des dernières écritures de l'année 2022. Voici les écritures proposées.

Section de fonctionnement – Dépense :

Article 66111 – intérêts réglés à l'échéance + 1 300,00 €

Chapitre 066 – charges financières +1 300,00 €

Article 6218 – Autres personnels extérieurs - 1 300,00 €

Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés - 1 300,00 €

Ces écritures étant réalisées de section fonctionnement à section de fonctionnement les dépenses et recettes de chaque section Investissement et Fonctionnement restent inchangées.

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 693 466,99 €	1 693 466,99 €
Investissement	3 504 888,58 €	3 504 888,58 €

## SEANCE DU 6 AVRIL 2023

### Compte de Gestion 2022 : Budget Général

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### Compte de Gestion 2022 : Budget "Rives du Triskell"

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif "Rives du Triskell" de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

# LES ÉCHOS DU CONSEIL

## Compte de Gestion 2022 : Budget "Roz' Avel"

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif "Roz'Avel" de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

## Compte Administratif 2022 : Budget général

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2022 du budget général qui se résument ainsi :

<b>Section de fonctionnement</b> - Emissions exercice 2022	
Dépenses	1 031 475,98 €
Recettes	11 031 475,98 €
Résultats	+776 538,49 €
Résultat antérieur reporté :	0 €
Capacité d'autofinancement	+ 776 538,49 €

<b>Section d'investissement</b> - Emissions exercice 2022	
Dépenses	2 144 061,44 €
Recettes	2 144 061,44 €
Résultats	- 931 348,84 €
Résultat antérieur reporté :	+ 222 299,52 €
Résultat global à reporter :	- 709 049,32 €
Reste à réaliser	- 633 444,54 €
Résultat émissions + RAR	- 75 604,78 €

## Compte Administratif 2022 : Budget "Rives du Triskell"

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2022 du budget "Rives du Triskell" qui se résument ainsi :

<b>Section de fonctionnement</b> - Emissions exercice 2022	
Dépenses	499 922,35 €
Recettes	505 736,99 €
Résultats	5 814,64 €
Résultat antérieur reporté :	0 €
Capacité d'autofinancement	+ 5 814,64 €

<b>Section d'investissement</b> - Emissions exercice 2022	
Dépenses	0 €
Recettes	999 498,00 €
Résultats	+ 999 498,00 €
Résultat antérieur reporté :	0 €
Résultat global à reporter :	+ 999 498,00 €

## Compte Administratif 2022 : Budget "Roz' Avel"

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2022 du budget "Roz' Avel" qui se résument ainsi :

<b>Section de fonctionnement</b> - Emissions exercice 2022	
Dépenses	236 415,29 €
Recettes	238 583,93 €
Résultats	+ 2 168,64 €
Résultat antérieur reporté :	0 €
Capacité d'autofinancement	+ 2 168,64 €

<b>Section d'investissement</b> - Emissions exercice 2022	
Dépenses	93 002,19 €
Recettes	238 583,93 €
Résultats	+ 145 581,74 €
Résultat antérieur reporté :	€
Résultat global à reporter :	+ 145 581,74 €

## Affectation du résultat du budget général

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2022 du budget général. La situation peut se résumer ainsi :

Affectation des résultats de 2022

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'année	776 538,49 €
Report	0 €
Résultat de clôture 2022	776 538,49 €

<b>Section d'investissement</b>	
Résultat de l'année	- 931 348,84 €
Report	222 299,52 €
Résultat de clôture 2022	- 709 049,32 €
Reste à réaliser de 2022 dep	-130 727,45 €
Reste à réaliser de 2022 rec	764 171,99 €
Solde des rar	633 444,54 €
Besoin de financement	-75 604,78 €

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent l'affectation du résultat de la section de fonctionnement :  
Au financement de la section d'investissement  
compte 1068 - 75 604,78 €

## Budget primitif 2023 Général

Suite à la présentation du projet de budget primitif (général) 2023 par Monsieur l'adjoint aux finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 433 584,35 €	2 433 584,35 €
Investissement	3 888 975,13 €	3 888 975,13 €

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de passer au vote.

## Budget primitif 2022 : Roz' Avel

Suite à la présentation du projet de budget primitif "Roz' Avel" 2022 par Monsieur l'adjoint aux finances, comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	801 591,64 €	801591,64 €
Investissement	259 088,98 €	259 088,98€

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de passer au vote.

## Vote des Taux d'imposition

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de Taxe d'Habitation au titre de sa résidence principale.

La Taxe d'Habitation demeure cependant pour les résidences secondaires, et les locaux vacants.

De plus il existe une règle de lien entre le taux de Taxe d'Habitation et les taux de Taxes Foncières. En conséquence les taux de Taxes Foncières (Taxe Foncière bâtie et parfois Taxe Foncière non bâtie) doivent augmenter dans les mêmes proportions que le taux de Taxe d'Habitation.

PROPOSITION : Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2023 :

Madame Le Maire, le Bureau Municipal et la Commission Finances élargie au Conseil Municipal, proposent d'augmenter les taux pour l'année 2023 de 1 ou 1,5 % ou 2 % ou 3%.

Le Conseil Municipal est invité à voter les taux d'imposition pour 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2023 à 42,83 %

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2023 à 45,12 %

- Fixe le taux de la Taxe d'Habitation pour l'exercice 2023 à 17,68 %.

## Personnel - Heures Supplémentaires pour Travaux Supplémentaires

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de définir les emplois concernés par la rémunération d'Heures Supplémentaires IHTS.

(Précisions : cette délibération est prise en particulier par rapport à la participation des ATSEM et d'un agent d'animation à la sortie scolaire avec nuitée).

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour

l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et n° 131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n° 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité.

## Bénéficiaires de l'IHTS

Il est proposé : d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

### Administrative

Rédacteur

Adjoint Administratif principal 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> CI

Adjoint Administratif territorial 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> CI

Adjoint Administratif territorial

### Technique

Adjoint Technique principal 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> CI

Adjoint technique territorial 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> CI

### Animation

Agent Spécialisé principal des écoles maternelles 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> CI

Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> CI

Adjoint d'animation.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif).

Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent. Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du comité social territorial (CST). A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation du CST, pour certaines fonctions. Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculées selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

L'attribution d'IHTS aux agents bénéficiaires de la concession d'un logement par utilité ou nécessité de service est désormais possible.

#### Agents non titulaires

Précise que les dispositions des primes et indemnités faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

#### Clause de sauvegarde

Conformément à l'article L 714-8 du code général de la fonction publique, qui dispose que pour les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires ou celui d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire, ceux-ci conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient, en application des dispositions réglementaires antérieures.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au : 7 avril 2023

Il est précisé qu'un forfait de 3 heures par nuitée,

rémunérées en heures supplémentaires, sera appliqué aux agents accompagnateurs de sortie avec nuitée.

#### **Subvention au CCAS**

Le CCAS n'ayant pas de ressources propres, Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent de verser une subvention de fonctionnement de 10 000 € en 2023.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve cette proposition.

#### **Achat de livres pour la bibliothèque**

Par délibération du 10 septembre 2019, le Conseil Municipal a adhéré au réseau des médiathèques de Golfe du Morbihan Vannes agglomération.

La commune, par convention avec Golfe du Morbihan Vannes agglomération s'est engagée à garantir un montant minimum de 2,00 € / habitant pour l'acquisition de documents.

La population légale au 01 janvier 2023 de la commune est de 1 782 habitants.

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent d'attribuer une somme de 3 564 € pour achats de livres pour la bibliothèque afin d'avoir un choix d'ouvrages récents.

## **SEANCE DU 9 JUIN 2023**

### **Désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants aux élections sénatoriales.**

Vu le Décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour les élections des sénateurs, vu l'arrêté préfectoral du 9 mai 2023 relatif à la désignation des délégués des conseillers municipaux pour les élections sénatoriales, considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les délégués et les suppléants en vue des élections des sénateurs, Le Maire, en application de l'article R.133 du code électoral rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Joël MAROQUIVOI accepte de constituer le bureau.

Madame Le Maire indique le mode de scrutin applicable et précise que conformément aux articles L.284 et L.286 du code électoral, le Conseil Municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants.

L'élection se fait sans débat, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni adjonction ou suppression de nom, sans modification de l'ordre de présentation des candidats. En cas d'éligibilité de suffrage, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Après un appel à candidature, la liste des candidats est la suivante :

- Liste conduite par Martine LOHÉZIC,
  - Madame Martine LOHÉZIC
  - Monsieur Lionel ULVOA
  - Madame Réjane GALERNE
  - Monsieur Ronan FROUDE
  - Madame Marie-Christine LE GOUIC
  - Monsieur Stéphane LIZANO
  - Madame Marie LINISE
  - Monsieur Joël MAROQUIVOI

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Premier tour du scrutin :

- Nombre de Conseillers à l'appel : 13
- Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blanc par le Bureau : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 13

Suffrage liste conduite par Martine LOHÉZIC : 13

Sont proclamés élus en qualité de délégués du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs :

- Madame Martine LOHÉZIC
- Monsieur Lionel ULVOA
- Madame Réjane GALERNE
- Monsieur Ronan FROUDE
- Madame Marie-Christine LE GOUIC

Sont proclamés élus en qualité de suppléants des délégués du Conseil Municipal en vue des élections des sénateurs :

- Monsieur Stéphane LIZANO
- Madame Marie LINISE
- Monsieur Joël MAROQUIVOI.

## Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal

Par délibération en date du 04 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

### Décision 01-2023 : droit de préemption

9 dossiers des droits de préemption ont été présentés, la commune n'a pas exercé son droit de préempter.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

### Décision 02-2023 : Finances

Par délibération en date du 04 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Les devis ont été présentés, Le conseil Municipal a pris acte de ceux-ci.

## Participation sorties scolaires et déplacements pédagogiques : Ecole publique de LOCMARIA-GRAND-CHAMP

Madame Le Maire et le Bureau Municipal informent que les deux participations ont été couplées depuis quelques années pour verser un montant fixe par enfant. Cette participation est attribuée sur présentation d'un état récapitulatif annuel et des factures.

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent de maintenir la somme de 40 € par enfant de l'école publique : soit  $40 \text{ €} \times 176 = 7\,040 \text{ €}$

Pour les sorties pédagogiques avec nuitée, Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent d'attribuer une participation de : 46 € par enfant, par an, pour les sorties avec nuitée, dans la limite de 60 % du coût.

Pour cette année scolaire 2022/2023 :

147 élèves ont participé à une sortie avec nuitée.

$147 \times 46 = 6\,762 \text{ €}$ .

## Fournitures scolaires : Ecole publique de LOCMARIA-GRAND-CHAMP

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent de maintenir la somme de 55 € par enfant de l'école publique au titre des fournitures scolaires.

$55 \text{ €} \times 176 \text{ enfants} = 9\,680 \text{ €}$ .

## Participation aux frais de fonctionnement de l'école St Gildas

Pour les élèves scolarisés dans une école sous contrat d'association situés dans sa commune de résidence, l'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui impose, en application de l'article L 442-5 du code de l'éducation, que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Pour les communes concernées, la participation aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat du premier degré à hauteur des dépenses de fonctionnement consenties pour les écoles publiques est toujours obligatoire.

Comme chaque année, il est calculé le coût de fonctionnement des élèves de l'école privée de Saint Gildas, domiciliés à Locmaria-Grand-Champ, sur l'année civile écoulée.

Compte tenu du coût d'un élève scolarisé en élémentaire à l'école communale de Locqueltas, du coût d'un élève scolarisé en maternelle à l'école communale, du montant de la subvention annuelle versée en totalité par la commune de Locqueltas à l'école privée Saint-Gildas, de l'effectif des élèves domiciliés à Locmaria-Grand-Champ et scolarisés à l'école privée Saint Gildas.

Il est calculé au prorata le montant de la participation de la commune de Locmaria-Grand-Champ, sur l'année civile.

Deux versements sont facturés sur l'année suivante.

Au titre de l'année 2022 :

Le coût de fonctionnement à l'école communale de Locqueltas était de :

- 337,50653 € pour un élève de primaire (élémentaire + maternelle)

- Auxquels s'ajoutent 953,33333 € (ATSEM) pour les élèves de maternelle, soit 1 290,84 €

La commune de Locmaria-Grand-Champ dénombre 58 élèves scolarisés à l'école privée Saint Gildas (élémentaire + maternelle dont 26 élèves en classes de maternelle).

Compte tenu des informations ci-dessus, la commune de Locmaria-Grand-Champ doit verser à la commune de Locqueltas la somme de 44 362,05 €

-soit 19 575,38 € pour les élèves en élémentaire et en maternelle

-soit 24 786,67 € pour le supplément lié au salaire des ATSEM, et concernant uniquement les élèves de maternelle.

Le versement se fait habituellement en deux fois (1<sup>er</sup> semestre et 2<sup>ème</sup> semestre de l'année suivante, cette base servant de base de calcul).

Les adjoints aux Affaires Scolaires et Maires de Locqueltas et Locmaria-Grand-Champ se sont rencontrés et ont validé ces chiffres. La participation demandée à LOCMARIA-GRAND-CHAMP est :

- Pour le personnel ATSEM :

$953,33333 \text{ €} \times 26 = 24\,786,67 \text{ €}$

- Pour les frais de fonctionnement :

$337,50653 \text{ €} \times 58 = 19\,575,38 \text{ €}$

Total : 44 362,05 € soit 22 181,02 € par semestre.

## Participations sorties scolaires : Ecole privée Saint Gildas

Pour les enfants de Locmaria-Grand-Champ scolarisés à l'école Saint Gildas, la commune de Locmaria-Grand-Champ s'aligne sur les participations "sorties scolaires" et "déplacements pédagogiques" accordées aux enfants des écoles de Locqueltas.

### Sorties pédagogiques :

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent d'attribuer une participation de :

→ 46 € par enfant, par an, pour les sorties avec nuitée, dans la limite de 60 % du coût.

→ 15 € par enfant, par an, pour les sorties sans nuitée.

Cette participation sera attribuée sur présentation d'un état récapitulatif annuel et des factures.

### Transports :

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent d'attribuer une participation de :

→ 15 € par an, par enfant domicilié à Locmaria-Grand-Champ.

## Participation scolaire - Ecole Sainte Marie

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande de participation aux frais de scolarité d'un enfant Locmarien, inscrit à l'école Sainte Marie de Grand-Champ, établissement privé du premier degré sous contrat d'association et dispensant de l'enseignement en langue régionale, a été déposée en Mairie.

Il s'avère que la loi n°2021-641 du 21 mai 2021, relative à la protection des langues régionales et à leur promotion est venue modifier l'article 442-5-1 du Code de l'éducation, relative à la participation des communes de résidence à la scolarisation des élèves dans un établissement privé du premier degré sous contrat d'association. Désormais, par la Loi du 21 mai 2021, le législateur en supprimant la mention de caractère volontaire de cette contribution à souhaiter donner un caractère obligatoire à la contribution des communes de résidence qui ne disposent pas d'écoles dispensant un enseignement en langue régionale.

Il a été demandé à la commune de Grand-Champ, le

montant de leur participation aux frais de scolarité des enfants domiciliés sur leur commune.

Ces frais s'élèvent à 318,56 € pour un élève en classe d'élémentaire et de 975,06 € pour un élève en classe de maternelle.

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent de participer à ces frais sur la même base que la commune de Grand-Champ. Il est rappelé que ces frais sont calculés sur la base des frais de fonctionnement de l'école publique proratisé aux nombres d'enfants grégamistes de l'école.

## Participation aux frais de fonctionnement du restaurant scolaire de LOCQUELTAS

Les adjoints aux Affaires Scolaires et Maires de Locqueltas et Locmaria-Grand-Champ se sont rencontrés. Comme chaque année, il est calculé le coût de fonctionnement du restaurant scolaire, sur l'année civile écoulée.

Compte tenu du reste à charge, de la répartition des enfants par commune de résidence, des encaissements des familles par commune, il est calculé au prorata le montant de la participation de la commune de Locmaria-Grand-Champ.

Deux acomptes ont été versés durant l'année concernée, le solde est calculé pour l'année suivante.

### Au titre de l'année 2022 :

La commune de Locmaria-Grand-Champ a déjà versé 2 acomptes de 5 000 €, pour un total de 10 000 €.

Compte tenu du tableau retraçant l'intégralité des dépenses de fonctionnement sur l'année civile 2022, il est constaté que la commune de Locmaria-Grand-Champ doit encore verser à la commune de Locqueltas la somme de 8 603,64 €.

Par conséquent, la participation totale de la commune de Locmaria-Grand-Champ s'élève à 18 603,64 € au titre de l'année 2022.

### Au titre de l'année 2023 :

La commune de Locmaria-Grand-Champ versera 2 acomptes de 5 000 €, la régularisation interviendra début 2024.

Il est proposé cette année de verser la somme de 8 603,64 € au titre de l'année 2022, de payer les deux acomptes de 5 000 € au titre de l'année 2023.

## Participation aux frais de fonctionnement de l'ALSH et de la garderie de LOCQUELTAS

Les adjoints aux Affaires Scolaires et Maires de Locqueltas et Locmaria-Grand-Champ se sont rencontrés, afin de faire le bilan de l'année 2022 du fonctionnement de l'ALSH et de la garderie de Locqueltas. Il est rappelé qu'une convention a été adoptée par les communes de Locqueltas et Locmaria-Grand-Champ pour la participation de la commune aux frais de l'ALSH et de la garderie de Locqueltas en date du 27 juin 2009.



Comme chaque année, il est calculé le coût de fonctionnement des services périscolaires ALSH et garderie sur l'année civile écoulée, fin 2022.

Compte tenu des aides octroyées (CAF, MSA, CD56), du reste à charge, déduction faite des aides ci-dessus, de la répartition des enfants par commune de résidence, des encaissements des familles par commune de résidence, il est calculé au prorata le montant de la participation de la commune de Locmaria-Grand-Champ.

Deux acomptes sont versés durant l'année concernée, le solde est calculé l'année suivante.

#### Au titre de l'année 2022 :

La commune de Locmaria-Grand-Champ a déjà versé 2 acomptes de 5 000 €, pour un total de 10 000 €.

Compte tenu du tableau retraçant l'intégralité des dépenses de fonctionnement sur l'année civile 2022, il est constaté que la commune de Locmaria-Grand-Champ doit verser à la commune de Locqueltas la somme de 13 696,90 €. La participation totale de la commune de Locmaria-Grand-Champ s'élève pour l'année 2022 à 23 696,90 €

#### Au titre de l'année 2023 :

La commune de Locmaria-Grand-Champ versera 2 acomptes de 5 000 €. La régularisation interviendra début 2024.

Il est proposé cette année de verser la somme de 13 696,90 € au titre de l'année 2022, de payer les deux acomptes de 5 000 € au titre de l'année 2023.

### Tarifs de la garderie facturés aux familles au 1<sup>er</sup> septembre 2023

Le tarif actuel de la garderie est de 1,80 €/heure soit 0,45€ le ¼ d'heure. Les différents créneaux horaires sont facturés proportionnellement au tarif horaire.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, les tarifs de la garderie seront soumis au barème du quotient familial. La Commission Affaires Scolaires s'est réunie le 1<sup>er</sup> juin 2023, une proposition de tarification a été proposée et validée par le Bureau Municipal.

Voici les nouveaux tarifs proposés pour l'année 2023-2024 :

Tarif	au 01/09/2021	au 01/09/2022
1 h de garderie	1,72 €	1,80 €

Tranche	1	2	3	4
Quotient	< 900	12- 1200	1201- 1400	>1 400
Tarif au ¼ d'heure	0,45 €	0,48€	0,51 €	0,54 €

Voici les tarifs qui seront appliqués pour l'année 2023-2024 :

Horaires		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi					
1 h 15 le matin	(7 h 00 à 8 h 15)	2,25 €	2,40 €	2,55 €	2,70 €
0 h 45 le matin	(7 h 30 à 8 h 15)	1,35 €	1,44 €	1,53 €	1,62 €
0 h 15 le matin	(8 h 00 à 8 h 15)	0,45€	0,48 €	0,51 €	0,54 €

1 h 00 le soir	(16 h 30 à 17 h 30)	1,80 €	1,92 €	2,04 €	2,16 €
1 h 30 le soir	(16 h 30 à 18 h 00)	2,70 €	2,88 €	3,06 €	3,24 €
2 h 00 le soir	(16 h 30 à 18 h 30)	3,60 €	3,84 €	4,08 €	4,32 €
2 h 15 le soir	(16 h 30 à 18 h 45)	4,05€	4,32 €	4,59 €	4,86 €
2 h 30 le soir	(16 h 30 à 19 h 00)	4,50 €	4,80 €	5,10 €	5,40 €

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent ces tarifs de la garderie pour l'année 2023-2024.

Tarifs des repas facturés aux familles au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Le contrat avec la société de restauration CONVIVIO a été renouvelé le 1<sup>er</sup> septembre 2022, pour une durée d'une année avec deux renouvellements, soit une fin de convention au 31 août 2025.

Compte tenu de diverses augmentations, il convient de réévaluer le prix du repas facturé aux familles.

La Commission Affaires Scolaires qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> juin 2023, a proposé au Bureau Municipal les tarifs suivants : Repas enfant : 4,10 € Repas adulte : 4,73 €

### Fixation du taux de promotion pour l'avancement de grade

En application de l'article 49 – 2<sup>ème</sup> alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité technique, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur. 3 agents sont concernés. Le Comité Technique Départemental, saisi le 4 avril 2023, a émis un avis favorable lors de la séance du 4 mai 2023.

### Modification du tableau des effectifs

Madame Le Maire et le Bureau Municipal informent le Conseil Municipal :

La commission administrative paritaire a émis un avis favorable au comité du 4 mai 2023 à la nomination de 3 agents. Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97, et au décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet.

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent de modifier le tableau des effectifs.

### Affaires foncières : Convention entre la commune et la société ENEDIS

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que des ouvrages électriques sont implantés sur des parcelles appartenant au domaine privé de la commune.

Ces implantations donnent lieu à l'établissement d'une convention sous seing privé.

La société ENEDIS sollicite la commune pour établir un acte notarié pour formaliser cette implantation.

Les parcelles concernées sont les suivantes : ZK 114 : située au lieu-dit les 4 vents -lotissement Roz Avel (ex parcelle ZK 053).

## SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

### Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal

Par délibération en date du 04 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

3 dossiers des droits de préemption ont été présentés, la commune n'a pas exercé son droit de préempter. Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

### Décision 02-2023 : Finances

Par délibération en date du 04 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

« 4 » De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Les devis ont été présentés, Le conseil Municipal a pris acte de ceux-ci.

### Finances - Admission en non-valeur

Par courrier du 2 août 2023, la Direction Départementale des Finances Publiques Locales du Morbihan nous a adressé un état d'une demande d'admission en non-valeur pour une créance de taxes d'urbanisme. Le montant s'élève à 2 365 € - article 6542 « créances éteintes »

### Subvention aux associations communales 2023

La commune verse habituellement une subvention annuelle aux associations communales pour les aider dans leur fonctionnement. Les sommes allouées sont calculées selon des critères définis.

La Commission Finances, après étude des dossiers, a proposé au Bureau Municipal d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2023.

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent d'attribuer la somme de 8 028.51 € répartie comme suit :

LES AMIS DE COET CANDEC	270,00 €
AMICALE LAÏQUE	1 336,00 €
LOCH'API	532,00 €
A.P.E.L.	430,00 €
AMICALE du Personnel	140,00 €
BASKET CLUB DU LOCH	516,35 €

U ALOC	132,00 €
RUGBY LOISIRS	390,00 €
ASS des CHASSEURS	434,00 €
GYM et LOISIRS DU LOC	848,87 €
TENNIS CLUB DU LOCH	398,56 €
GENETS D'OR	312,00 €
TAROT CLUB DU LOCH	386,00 €
OXYBULLE	635,46 €
FESTILOCH	306,00 €
UNACITA	132,00 €
GARDE DU LOCH LOCQUeltas-LOCMARIA	829,27 €

### Subventions sociales

Le CCAS, lors de sa séance du 12 octobre 2023 a retenu les associations suivantes en vue de l'attribution d'une subvention pour une somme totale de 350 € répartie comme suit :

AFSEP (Sclérose en Plaques)	50 €
Virade de l'Espoir	100 €
AFM Téléthon	50 €
Rêves de Clown Bretagne	50 €
Les Restaurants du Cœur	50 €
Solidarité Paysans	50 €

### Tarifs des locations de salles Maison des Associations année 2024

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent de revoir les tarifs pour l'année 2024.

Après concertation de la Commission Finances en date du 9 octobre 2023, il convient de valider les tarifs pour l'année 2024. (voir page 58).

### Tarifs des locations de salles polyvalente et de sports année 2024

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent de revoir les tarifs pour l'année 2024.

Après concertation de la Commission Finances en date du 9 octobre 2023, il convient de valider les tarifs pour l'année 2024. (voir page 58).

Il est rappelé que les associations communales et intercommunales bénéficient des locaux gratuitement pour toutes les manifestations à but non lucratif et bénéficient d'une gratuité par an pour les manifestations à but lucratif.

### Tarifs des concessions dans le cimetière et dans le site cinéraire

Après concertation de la Commission Finances en date du 9 octobre 2023, il convient de valider les tarifs pour l'année 2024. (voir page 58).

## Finances - Passage à la M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi, en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ; en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ; en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections ; en matière d'amortissement : amortissement au prorata temporis des immobilisations, avec dérogation possible (délibération distincte précisant le régime des amortissements adoptés).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Commune de Locmaria-Grand-Champ ; son budget principal et ses budgets annexes M14 existants au 1/1/2024. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Considérant, qu'une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024, que cette norme comptable s'appliquera au budget principal de la Commune de Locmaria-Grand-Champ et à son/ses budget(s) annexe(s) M14.

Vu l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 9 octobre 2023

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 23 août 2023.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 (nomenclature abrégée) au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour le budget principal de la Commune de Locmaria-Grand-Champ et à ses budgets annexes M14, autoriser Madame Le Maire à signer tout document y afférent.

## Finances : Clôture du Budget annexe " Les Rives du Triskell "

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Trésor Public en date du 30 août 2023

Les dernières écritures étant comptabilisées, ce budget annexe n'a plus aucun élément à son bilan et peut donc être clôturé.

L'ensemble du budget dissous sera transféré au budget général.

## Affectation du résultat du budget général

Lors du vote de l'affectation du résultat lors de la cession du Conseil Municipal du mois d'avril, il a été constaté un besoin en financement en Investissement de 75 603,78 €.

Affectation des résultats de 2022

### Section de fonctionnement

Résultat de l'année	776 538,49 €
Report	0 €
Résultat de clôture 2022	776 538,49 €

### Section d'investissement

Résultat de l'année	- 931 348,84 €
Report	222 299,52 €
Résultat de cloture 2022	- 709 049,32 €
Reste à réaliser de 2022 dep	-130 726,45 €
Reste à réaliser de 2022 rec	764 171,99 €
Solde des rar	633 444,54 €
Besoin de financement	-75 603,78

Une erreur d'un euro a été reportée sur la délibération, il convient de modifier le montant de l'affectation qui est de 75 603,78 €

## Décision modificative n° 1 Budget Roz Avel

Budget voté :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	801 591,64 €	801 591,64 €
Investissement	259 088,98 €	259 088,98 €

## 1/ Réajustement en section d'investissement.

Dans un budget lotissement, le compte 1068 « Excédents de fonctionnement » ne doit pas faire apparaître de sommes. Lors de la saisie du budget afin d'équilibrer les écritures, la somme de 2 168,64 € a été indiquée, or cette somme est à indiquer au 1641 « Emprunts en euros ». Il convient de déplacer les crédits prévus au compte 1068 au profit du compte 1641.

### Décision Modificative n°1

Section de d'investissement – Recettes :

Article 1068	
Excédents de Fonctionnement	- 2 168.64 €
Chapitre 010	
Dotations fonds divers et reserves	- 2 168.64 €
Article 1641 – Emprunts en Euros	+ 2 168.64 €
Chapitre 016	
Emprunts dettes et assimilés	- 2 168.64 €
Total recettes d'investissement	0 €

Après les précédentes écritures modificatives, le budget de la commune se présentera comme suit

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	801 591,64 €	801 591,64 €
Investissement	259 088,98 €	259 088,98 €

## Relais Petite Enfance - Convention

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la création de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, le Relais Petite Enfance (RPE) - alors appelé RIPAM - avait été transféré à l'agglomération puis, s'agissant d'une compétence non obligatoire, le Conseil Communautaire de GMVa, en sa séance du 28 septembre 2017, avait décidé le retour de la gestion du service aux communes.

- Le Conseil Municipal de Grand-Champ avait alors approuvé (séance du 02/12/17) la reprise du service, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et proposé aux sept autres communes, jusque-là adhérentes à ce service aux familles, de continuer à en bénéficier dans le cadre

d'une convention de partenariat. Ladite convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler.

- Madame Le Maire indique que la convention est proposée aux communes suivantes : Meucon, Plescop, Brandivy, Colpo, Locmaria-Grand-Champ, Locqueltas et Plaudren.

- Elle rappelle par ailleurs que le RPE est un service gratuit dont les missions principales sont les suivantes :

- En direction des parents : informations sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire, sur les démarches administratives, leurs droits et devoirs en tant qu'employeurs, ...

- En direction des professionnels : informations sur les conditions de travail, sur leur professionnalisation, ...

- Un rôle d'observatoire sur les conditions locales d'accueil du jeune enfant, d'analyse et d'évaluation des besoins ... Elle précise que les 2 animatrices du service proposent également des temps d'échanges (thématiques, conférences, ...) pour les parents mais également pour les professionnels, favorisant le partage de pratiques, des collaborations avec d'autres structures (Ludothèque, Multi accueil, ...).

La commune de Grand-Champ supporte la gestion du service pour les communes bénéficiaires, selon les modalités définies dans la convention jointe en annexe. Madame Le Maire propose de prendre acte des modalités de la convention, d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention annexée pour la période 2023-2024, d'autoriser le versement de la contribution de la commune de Locmaria-Grand-Champ.

## Personnel- Centre de Gestion convention médecine préventive

Madame Le Maire rappelle que depuis 2017 la commune adhère au service de médecine professionnelle et préventive du CDG du Morbihan.

Un projet de convention actualisée est à approuver suite à la réforme de la médecine professionnelle et préventive, pour une durée d'exécution de 3 ans.

## SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

### Décision modificative n°1

1/ Réajustement en section de fonctionnement.

Il convient de faire des réajustements dans certains crédits suite aux dépenses réelles effectuées cette année. Ces réajustements sont justifiés pour les raisons suivantes :

- Charges financières (intérêts des emprunts)
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits

### Dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal peut jusqu'à l'adoption du prochain budget (article L.1612-1 du code général des

collectivités territoriales) délibérer pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget précédent des chapitres 20 – 21 – 23.

Soit ¼ de 3 888 975,13 € : 972 243,79 € (montant maximum à répartir sur les comptes).

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent la répartition suivante :

Total chapitre 20	6 250,00 €
Total chapitre 21	177 526,25 €
Total chapitre 23	386 125,00 €
Soit	569 901,25 €

## Finances : attribution du marché Pumptrack

Dans le cadre de la création du pumptrack, un marché a été déposé. Après analyse des 3 réponses reçues, deux sont recevables. L'agence BLEHER, Assistance à Maitrise d'Ouvrage a présenté le résultat de cette analyse.

L'entreprise retenue est : HURRICANE TRACKS pour la somme de : 193 730 € HT soit 232 476 € TTC

Le coût total de cet équipement est de 193 730 € HT soit 232 476 € TTC

## Protection Fonctionnelle

Le maire rappelle que la commune est tenue de protéger les élus ainsi que les agents contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Lorsque la protection fonctionnelle est demandée par un élu, au titre des articles L 2123-34 et L 2123-35 du CGCT, le Conseil Municipal, en tant qu'organe délibérant de la commune, est l'autorité compétente pour se prononcer sur cette demande, au nom de la commune (JO Sénat, 09.11.2017, question n° 00462, p. 3499).

Les membres du Conseil Municipal sont informés qu'un élu a sollicité la protection fonctionnelle de la commune. L'octroi de la protection fonctionnelle n'étant pas automatique il convient de solliciter l'accord du Conseil Municipal pour chaque procédure.

Madame Martine LOHEZIC, sollicite le Conseil Municipal pour l'octroi de la protection fonctionnelle dans le cadre de ses missions de Maire de la Commune pour un dossier dans lequel elle est victime, et qu'il a été mis en évidence qu'elle n'a pas commis de faute personnelle détachable de ses fonctions.

Madame Martine LOHEZIC, ne pouvant pas prendre part au vote étant concernée par ce dossier, il convient qu'elle doit quitter l'Assemblée avant le vote.

Monsieur Lionel ULVOA, invite le Conseil Municipal à se prononcer pour en l'absence de Madame le Maire et d'accorder la protection fonctionnelle à Madame Martine LOHEZIC.

## Centre de Gestion - Convention relative à la prestation paye

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que les tâches administratives de gestion de la paye et la carrière des agents sont gérées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Cette gestion est refacturée à la Commune suivant les conditions indiquées dans la convention.

Afin de pouvoir poursuivre cette gestion administrative par le Centre de Gestion, il convient de délibérer afin d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention et l'annexe relative à la prestation paye sur le traitement des données personnelles.

## Bibliothèque - Règlement

Lionel ULVOA, référent Bibliothèque expose qu'il convient d'approuver un règlement intérieur à la bibliothèque.

En effet, depuis l'intégration dans le pôle rouge des Médiathèques de Golfe du Morbihan Vannes agglomération, les usagers doivent prendre connaissance des conditions d'accès à ce service.

Ce présent règlement pourra être modifié dès que cela semblera nécessaire pour le bon fonctionnement de la Bibliothèque.

## Référent déontologique

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales).

Cette mission de conseil vise à sensibiliser les élus et contribue à prévenir les risques auxquels ils s'exposent ou exposent leur collectivité.

Le référent déontologue ne peut être choisi parmi les personnes exerçant, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, un mandat d'élu local, ou ayant exercé la fonction depuis moins de trois ans. Il ne peut s'agir également d'un agent de ces collectivités. Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

## Désignation du référent déontologue et durée d'exercice

Il est proposé de désigner Maître Hugues HOURDIN, Conseiller d'Etat honoraire, avocat, ancien conseiller municipal de Mortain (50140), référent déontologue pour les élus de la commune de Locmaria-Grand-Champ, pour une durée d'un an, renouvelable jusqu'à l'expiration du mandat communautaire en 2026.

## Rapports d'activité 2022 du Service Départemental d'incendie et de secours du Morbihan, du Syndicat Morbihan Energies, de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

En application de l'article L.5211-39 du CGCT, les rapports d'activité font l'objet d'une présentation par Le Maire au Conseil Municipal.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité pour la période de décembre 2022 à novembre 2023 sur la commune.

## PARTENARIAT ECOLE-MUNICIPALITÉ JEUX OLYMPIQUES

Dans le cadre du projet pédagogique de l'école du four à pain sur la thématique des Jeux Olympiques, un cross a été mis en place dans le cadre scolaire.

En effet Jean-François LE ROCH, éducateur sportif de la commune, a mis en place un cross pour les élèves de cycle 2 et cycle 3 le vendredi 10 novembre. En amont un cycle d'activités physiques et sportives sur la course longue a été transmis aux classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 sur toute la première période scolaire. Une séance de 45 min par semaine a été proposée à chaque élève. Cet événement permet de mettre en avant le label « Terre de jeux » obtenu par la commune et qui a pour but de développer des actions autour des Jeux Olympiques.



Cet après-midi a été rythmé par 5 courses différentes. Tous les enfants participants ont reçu, comme des sportifs de haut niveau, leur dossard pour participer à la course. Les Grandes Sections et CP ont commencé le bal avec un relais sur une distance de 100 m où le but était de parcourir le plus de tours possibles en 8 minutes et ainsi obtenir la meilleure distance. Les élèves de CE1 ont parcouru une distance de 800 m. Les élèves de CE2 ont parcouru une distance de 800 ou 1000 m, en fonction de leur niveau évalué lors du cycle course longue. Même chose pour les 2 classes de CM qui ont parcouru la distance de 1000 ou 1200 m. A l'issue des différentes courses, chaque enfant a reçu un diplôme de réussite avec la distance réalisée. Les sourires des enfants et enseignants en disaient long sur la réussite de cet événement. Les retours des enseignants, parents et enfants sont très positifs. « Cette manifestation sera pérennisée par la suite en trouvant des axes d'amélioration » commentait Jean-François, responsable du développement du sport scolaire sur la commune.

## UN BEAU BILAN POUR L'EUROP'RAID DES BREIZH-COP'S

Après une année de préparation, les Breizh-cop's sont arrivées au bout de leur aventure et ont passé la ligne d'arrivée de l'Europ'Raid le 19 août dernier. Accompagnées de leur quatrième compère Hermione, elles ont traversé 20 pays sans rencontrer aucun souci !

Paysages magnifiques, rencontres inoubliables, partage et action solidaire ont rythmé leur aventure. Elles ont pu découvrir entre autre la côte croate, les grandes capitales européennes, l'une des plus belles routes du monde avec la rencontre des ours romains, ainsi que des pays inédits comme la Macédoine ou le Monténégro, mais aussi des blessures de l'histoire comme le camp de concentration d'Auschwitz.



C'est en Albanie qu'elles ont pu partager un moment avec les enfants et leur offrir tout le matériel qu'elles avaient récolté et amené à bord de leur 205. Les sourires, les danses et les chants des enfants albanais resteront l'un des merveilleux souvenirs de leur raid. Après être devenues des pros du montage et démontage de tente, c'est avec grande nostalgie qu'elles ont bouclé cette belle aventure à Beauvais en août dernier. Elles repartent avec de belles rencontres et des souvenirs plein la tête, elles ont déjà l'envie de repartir.

Les Breizh-cop's remercient toutes les personnes qui ont pu contribuer à la réalisation de leur projet, vous pouvez retrouver des photos et vidéos de leur aventure sur leurs réseaux sociaux.



lesbreizhcops\_europraid et Facebook : Les Breizh-cop's Mail : breizhcopseuropraid2023@gmail.com  
Servane BONNIN, Juliette GOULARD et Clervie MAHE

## NOUS SOMMES FIERS D'AVOIR DEUX CHAMPIONNES À LOCMARIA !



### Aline LECLERE championne de France de disque par équipe.

Mi-octobre, se tenaient les Championnats de France d'athlétisme à Blois (Loir-et-Cher). Aline LECLERE et ses coéquipiers y ont remporté le titre de champions de France de lancer de disque par équipe avec une distance cumulée de 174,68 mètres.

Compétitrice dans l'âme, cette Locmarienne de 35 ans qui pratique l'athlétisme depuis ses 6 ans a notamment à son actif sept titres de championne de Bretagne de lancer de disque (2014 à 2020). Aline LECLERE est une touche à tout qui a



de l'énergie à revendre et qui aime les défis : gravir le Mont-Blanc en 2021, travailler à temps plein, s'engager dans trois associations, le tout en élevant ses deux enfants en bas âge. Et bien sûr, s'entraîner pour la compétition avec Régis QUERARD de l'Athletic club bretillien de Dinard (Ille-et-Vilaine) ou encore faire de la musculation sur son heure de déjeuner, dans une salle vide de la société dans laquelle elle travaille.

L'équipe compte bien défendre son titre la saison prochaine et pourquoi pas se projeter sur les championnats du monde à Göteborg en août.



### Eléa LINISE championne du monde par équipe scolaire UNSS 4x100 m

La jeune athlète, native de Locmaria-Grand-Champ, a été sélectionnée pour les championnats du monde scolaires qui se sont déroulés du 19 au 27 août au Brésil. « C'est une chance incroyable d'avoir participé à un tel événement ! » reconnaît-elle.

Licenciée depuis 7 ans, la sprinteuse de Saint-Avé (AP Vannes) a participé à cette belle compétition UNSS à Rio de Janeiro (Brésil) avec le Lycée Sévigné de Rennes avec lequel elle suivait un double parcours sportif depuis la seconde.

Après avoir décroché le titre de championne de France UNSS, elle s'est envolée avec son équipe pour Rio, où elle a

obtenu une médaille d'or sur le relais 4x100 m et s'est classée 4<sup>ème</sup> sur le 100 m avec un chrono de 12"20.

Une expérience inoubliable pour cette lycéenne qui ne compte pas s'arrêter.



## REMISE EN VALEUR DU MONUMENT AUX MORTS



En prévision de la commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale, le monument aux Morts de notre commune vient d'être "toileté" par Nathalie MORICE, à la demande de la municipalité. Peintre en lettres et décoration, l'artiste locmarienne a rénové avec de la cire métallique dorée les écritures du monument aux Morts. Il lui a fallu quatre jours de travail entre le nettoyage, puis la peinture.

Les élus présents : Martine LOHEZIC, Lionel ULVOA et Joël MAROQUIVOI, ainsi que des membres de l'UNACITA : Henri RAULT, André LE GARGASSON et Désiré PICAUD, ont souligné le très beau rendu du travail réalisé et ont chaleureusement félicité Nathalie MORICE, pour ce travail patient et exigeant.

Ce monument qui se trouve auprès de la bibliothèque, a été déplacé deux fois : depuis sa création auprès de l'Église, jusqu'à son emplacement actuel, après un passage durant 3 décennies au centre d'une place de stationnement devenue depuis

la Place de la Voile. Sa remise en valeur s'inscrit dans un plan pluri annuel de valorisation de nos anciens combattants.

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Depuis un siècle, le 11 novembre est officialisé comme jour férié dans notre pays afin de rendre hommage aux combattants de la première guerre mondiale.

Ainsi, la mémoire de « tous les morts pour la France » est associée à ce jour de commémoration.

Nombreux Locmariens(nes), adultes et enfants, ont défilé de la mairie jusqu'au monument aux morts de Locmaria-Grand-Champ pour la cérémonie du 11 novembre 2023.

Des textes commémoratifs ont été lus par Madame Le Maire et M. Henri RAUT, président de l'UNACITA. Mais cette année a été mémorable par la participation d'enfants, élèves de Locmaria, à l'initiative de leur instituteur, M. François TISON.

Comment ne pas être émus face à ces enfants qui ont « joué » un dialogue entre un jeune de 19 ans qui part à la guerre, ne sachant pas s'il reviendrait, et sa mère qui crie son désarroi, et craint de ne plus revoir son fils !

Les porte-drapeaux, anciens militaires ou soldats en Algérie ont été très émus par cette initiative.

Et que dire des Locmariens(nes) face à ces enfants impliqués dans ce souvenir, dans leur application à ne rien oublier.

Nous ne pouvons qu'être touchés par ce geste poignant et qui nous rappelle un passé ... qui a existé !



Cette cérémonie s'est achevée par le chant de la Marseillaise.

Un traditionnel pot d'honneur a été offert par la mairie dans la maison des associations.





## NOS COMMERÇANTS DU MARCHÉ

*A votre service  
Les jeudis  
de 16 h à 19 h*



**Ma Rotisserie**  
Savoir faire & Qualité

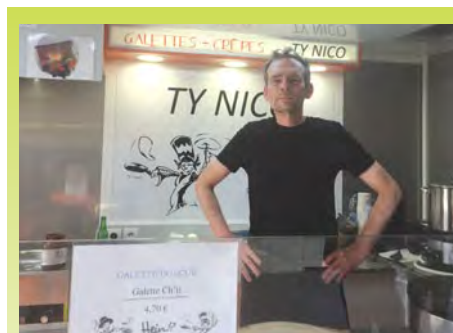
N'hésitez pas à réserver  
06 59 24 99 87  
Olivier JULIEN



**Ty producteurs**  
Vente directe de viande de porc  
et de charcuterie artisanale  
Patrice Le BLIMEAU et  
Sébastien OLLIER  
02 97 87 83 28



**Le Manegwen**  
Plats à emporter  
02 97 66 67 50



**TY NICO**  
Vente de galettes, crêpes  
Nicolas OLIVIER  
06.32.00.06.06  
ty\_nico@orange.fr



**La Fromagerie d'Antoine**  
Vente de fromage, d'œufs  
et de yaourts fermiers  
06 59 01 98 55  
Antoinedubourg18@hotmail.fr



**Guillaume MOYSAN**  
Vente de légumes,  
fruits de saison et exotiques  
Ô Petit marché – 06 71 62 64 53  
moysan.guillaume@gmail.com  
<https://www.facebook.com/OPetit-Marche>

## NOUVEAU COMMERÇANT AU MARCHÉ

Notre marché hebdomadaire du jeudi soir sous la halle de Locmaria-Grand-Champ accueille un nouveau commerçant : Olivier JULIEN, qui a lancé son activité de commerce non sédentaire, « Ma Rôtisserie ».

Olivier JULIEN propose tous les jeudis ses produits cuisinés « maison » : poulet rôti de Janzé (Label rouge), des manchons de poulets marinés aux épices, du lard rôti, du jambonneau et des saucisses de porc, des pommes de terre bio (provenant d'une ferme de Sulniac). À venir prochainement, de la palette et du rôti de porc.

Il a travaillé auparavant pendant une vingtaine d'années dans la restauration en tant qu'employé et a eu envie de lancer son activité il y a un an, afin d'être indépendant. Il a acquis pour ce faire une remorque de rôtisserie et propose désormais ses succulents plats dans plusieurs marchés locaux.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

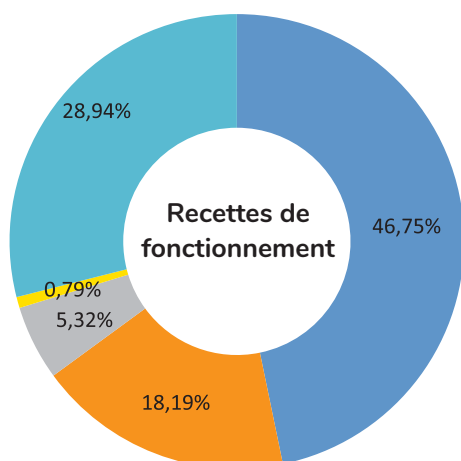


## Le compte administratif 2022 :

Le compte administratif 2022 présente l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement de l'exercice écoulé

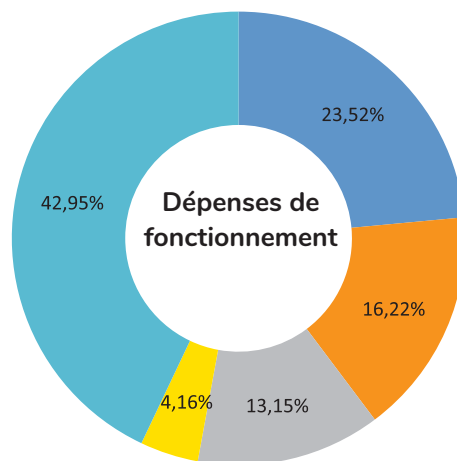
### Compte administratif de fonctionnement 2022 :

**Recettes : 1 808 014,47 €**



- Impôts et taxes locaux : 845 294,46 €
- Dotations et participations (Etat, Département, Autres) : 328 946,22 €
- Produits des services (cantine, garderie) : 96 256,02 €
- Atténuations de charges (contrats aidés ...) : 14 232,26 €
- Autres produits de gestion courante (locations, financiers, except...) : 523 285,51 €

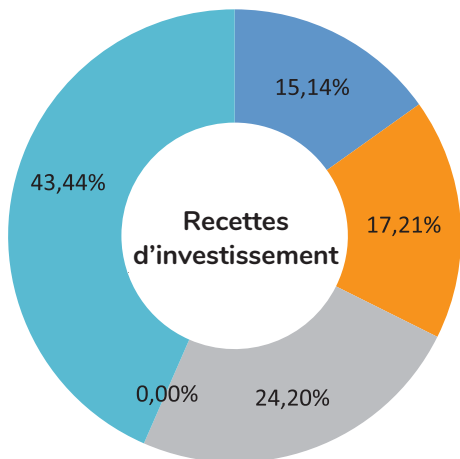
**Dépenses : 1 808 014,47 €**



- Charges de personnel : 425 239,97 €
- Charges générales (consommables, entretien, assur., autres services extér.) : 293 280,21 €
- Autres charges de gestion courante (indemnités, subventions, except ...) : 237 700,24 €
- Charges financières (intérêts d'emprunts) : 75 255,56 €
- Transfert à l'investissement pour 2022 (résultat de fonctionnement 2022) : 776 538,49 €

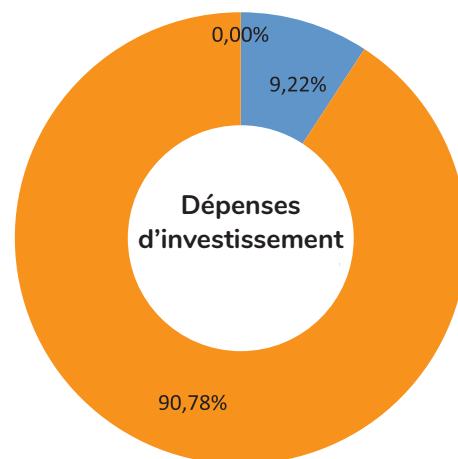
### Compte administratif d'investissement 2022 :

**Recettes : : 2 144 061,44 €**



- Virement de la section fonctionnement 2021 : 324 673,07 €
- Subventions d'investissement : 369 070,31 €
- Dotations, fonds divers (TVA, taxes ...) : 518 969,22 €
- Emprunt : 0 €
- Résultat investissement 2022 : 931 348,84 € (déficit)

**Dépenses : 2 144 061,44 €**



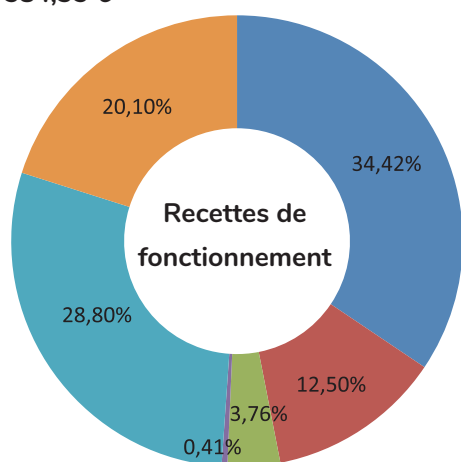
- Remboursement capital d'emprunts : 197 619,75 €
- Investissements de l'exercice : 1 946 441,69 €
- Résultat investissement 2022 : 0 € (excédent)

## Le budget prévisionnel 2023 :

L'élaboration du budget prévisionnel est un exercice indispensable afin de projeter le fonctionnement et les investissements de la commune sur l'exercice à venir. Ce document est voté en Conseil Municipal et autorise les recettes et dépenses de la commune.

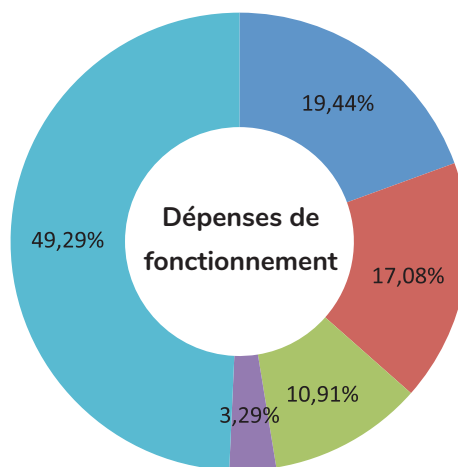
### Fonctionnement :

**Recettes** : elles se composent essentiellement des impôts locaux, des dotations de l'Etat, du Département et de prestations diverses (locations, cantine, garderie). **L'enveloppe budgétée des recettes de fonctionnement pour 2023 est de 2 433 584,35 €**



- Impôts et taxes locaux : 837 637 €
- Dotations et participations (Etat, Département, Autres) : 304 266 €
- Produits des services (cantine, garderie) : 91 570 €
- Atténuations de charges (contrats aidés ...) : 10 000 €
- Report résultat fonct 2022 - RAR 2022 : 700 933,71 €
- Autres produits de gestion courante (locations, financiers, except.) : 489 177,64 €

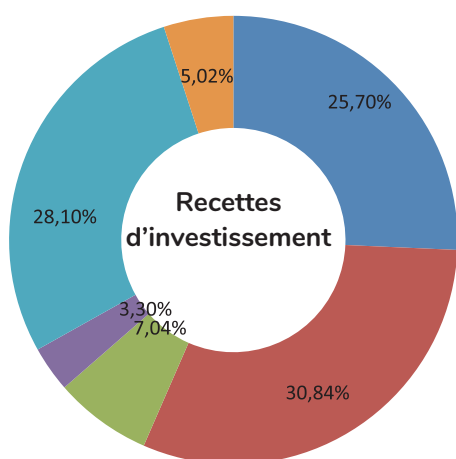
**Dépenses** : elles concernent les dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la commune, telles que les frais de personnel, consommables, l'entretien, l'enseignement, les subventions aux associations. **L'enveloppe budgétée des dépenses de fonctionnement pour 2023 est de 2 433 584,35 €**



- Charges de personnel : 473 000 €
- Charges générales (consommables, entretien, assur., autres services extér.) : 415 700 €
- Autres charges de gestion courante (indemnités, subventions ...) : 265 438 €
- Charges financières (intérêts d'emprunts) : 80 000 €
- Transfert à l'invest pour 2023 : 1 199 446,35 €

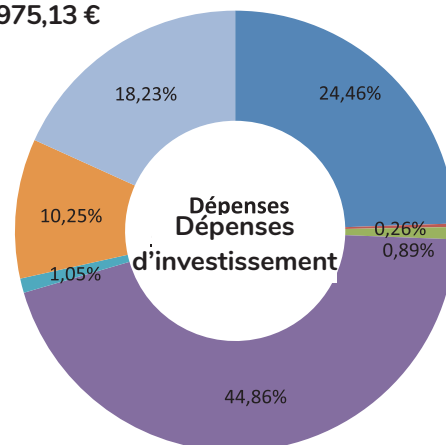
### Investissement :

**Recettes** : elles se composent des subventions d'investissement, des emprunts, des produits de cessions. **L'enveloppe budgétée des recettes d'investissement pour 2023 est de 3 888 975,13 €**



- Emprunt (transfert emprunt lot Rives du Triskell) : 999 498 €
- Virement de la section fonctionnement 2022 : 1 199 446,35 €
- Dotations, fonds divers (TVA, taxes ...) : 273 831,78 €
- Opération d'ordre entre sections : 128 285 €
- Subventions d'investissement : 1 092 759 €
- Vente bâtiment : 195 155 €

**Dépenses** : elles concernent les dépenses d'investissement : constructions, aménagement de locaux, mobilier et matériel, remboursement des capitaux d'emprunts. **L'enveloppe budgétée des dépenses d'investissement pour 2023 est de 3 888 975,13 €**



- Remboursement capital d'emprunts : 951 320,81 €
- Remboursement TLE/TA : 10 000 €
- Opération d'ordre entre sections : 34 755 €
- Immobilisations corporelles et en-cours : 1 744 420 €
- Immobilisations incorporelles : 41 000 €
- Immobilisations corporelles : 398 430 €
- Report résultat d'investissement 2022 : 709 049,32 €

## BLABLACAR DAILY

Avec BlaBlaCar Daily, l'agglomération apporte un coup de pouce pour le covoiturage quotidien.

Que ce soit pour des raisons économiques ou écologiques, la solution covoiturage rencontre de plus en plus d'adeptes pour les trajets quotidiens domicile-travail.



Afin d'encourager ce mode de déplacement sur son territoire et d'inciter les automobilistes à partager leurs trajets, l'agglomération a décidé d'apporter un soutien financier aux covoitureurs via l'application BlaBlaCar Daily.

Grâce à cette aide, les conducteurs reçoivent au minimum 1,50 € à chaque covoiturage et le trajet est gratuit pour le passager.

**Objectif :** réduire l'autosolisme et multiplier par 3 le nombre de trajets en covoiturage sur une année.

### À propos de BlaBlaCar Daily

BlaBlaCar Daily est l'application de BlaBlaCar dédiée au covoiturage du quotidien.

Elle connecte les conducteurs et passagers qui se trouvent sur le même itinéraire aux mêmes horaires, pour leur permettre de partager la route et les frais durant leurs trajets domicile-travail.

Plus de 1,5 million de trajets par an sont partagés avec BlaBlaCar Daily.

Pour créer des réseaux de covoiturage locaux, BlaBlaCar Daily s'appuie sur les entreprises, qui proposent le service à leurs collaborateurs, et les collectivités territoriales, qui subventionnent les trajets effectués en covoiturage.

En 2023, BlaBlaCar Daily compte 100 entreprises clientes et plus de 10 collectivités locales partenaires.

### Les aides de l'État pour les conducteurs

> 100 € de Prime Covoiturage longue distance (+80 km)

Les automobilistes qui changent leurs habitudes de déplacement en partageant leurs trajets peuvent également recevoir la « Prime Covoiturage de 100 € » mise en place en janvier 2023 dans le cadre du plan national du covoiturage du quotidien.

> 100 € Prime Covoiturage courte distance (-80 km)

Les conducteurs peuvent en bénéficier en partageant pour la première fois dix trajets de courte distance sur l'application BlaBlaCar Daily. Après quelques vérifications, la plateforme reverse la prime de 100 € directement sur le compte en banque du conducteur.

### Comment ça fonctionne ?

1. Les passagers et conducteurs téléchargent l'application BlaBlaCar Daily et y indiquent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine.

2. L'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont proposés automatiquement, avec le minimum de détour pour le conducteur.

3. Le conducteur reçoit une compensation de 1,50 € à 3 € par trajet et par passager, selon la distance parcourue.

Pour les passagers, le trajet est gratuit grâce au soutien de l'agglomération.

Le conducteur et le passager laissent leurs applications ouvertes pendant toute la durée du trajet, ce qui constitue une preuve que le trajet a été réellement effectué.



### Exemples d'économies réalisées par les conducteurs :

- Vannes > Elven (19 km) : le conducteur reçoit 1,90 € et le passager ne débourse rien grâce au soutien de l'agglomération.
- Ploërmel > Vannes (46 km) : le conducteur reçoit 3 € et le passager ne débourse rien grâce au soutien de l'agglomération.
- Vannes > Auray (20 km) : le conducteur reçoit 2 € et le passager ne débourse rien grâce au soutien de Golfe du Morbihan Vannes agglomération.

## MYS'TERRE DU GOLFE

Vous souhaitez vivre une expérience immersive et ludique en famille ou entre amis, explorer des lieux historiques et patrimoniaux inattendus sur le territoire ? Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application Mys'terre du Golfe et de vous laisser guider.

Le principe est simple, plongé dans le voyage au cœur des landes de Lanvaux ou dans le secret des eaux ensorcelées, vous aurez pour mission de résoudre des énigmes, démêler des casse-têtes ou encore déchiffrer de mystérieux messages pour progresser dans votre quête. À chaque étape résolue, vous collecterez un badge qui vous permettra, à termes, de résoudre les Mys'terres du Golfe.

### Envie de tenter l'aventure ?

#### Mys'Terre du Golfe, un concept, deux aventures

Ce jeu gratuit est ouvert à tous : habitants ou simplement de passage dans la région, aventuriers en herbe ou promeneurs chevronnés...

Mys'terre du Golfe vous garantit de partager une expérience immersive et ludique à la découverte de sites historiques et patrimoniaux des communes traversées et promet de mettre votre logique à rude épreuve.

#### Aventure 1 : Le gardien des landes de Lanvaux

Aidez Pierre Beux-Chataignes, crypto-archéologue, à résoudre une énigme en enquêtant sur les communes de Brandivy, Colpo, Elven, Grand-Champ, Locmaria Grand-Champ, Locqueltas, Monterblanc, Plaudren et Trédion.

#### Aventure 2 : Le secret des eaux ensorcelées

Aidez Laig LE BLEIZ, détective privée, à mener son enquête sur les communes de Plescop, Meucon, Saint-Avé, Saint-Nolff, Sulniac et Treffléan.



### Informations pratiques

Chaque aventure est composée de 6 quêtes, lesquelles se réalisent en environ deux heures. Une fois les 6 quêtes réalisées, les joueurs sont invités à résoudre une énigme finale !

- Pas de chronomètre ! il s'agit de jouer à son rythme. Il est possible de faire chaque site au fil du temps.
- Prévoir un moyen de locomotion pour se rendre sur les différents sites.
- Parcours de l'aventure 2 à explorer à pied ou à vélo
- Les aventuriers les plus valeureux et perspicaces auront le plaisir, s'ils le souhaitent, d'intégrer la salle des trophées de Mys'terre du Golfe ! Ils ont osé tenter l'aventure...

## DES NAVETTES DE BUS GRATUITES POUR SE RENDRE AUX MATCHS DU RCV (RUGBY CLUB VANNETAIS)

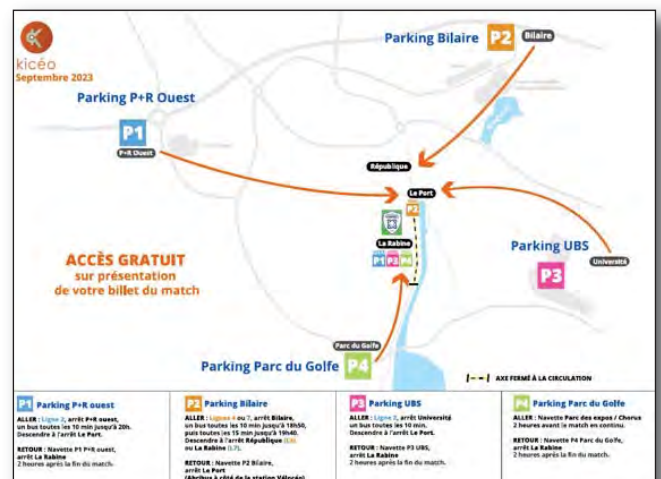
Pour cette nouvelle saison du RCV, des navettes bus Kicéo sont de nouveau proposées gratuitement aux supporters pour les acheminer vers la Rabine les soirs de matchs.

Le principe ? Laisser sa voiture sur l'un des 4 parkings situés en périphérie du centre-ville (parking-relais ouest, parking de Bilaire, parc Chorus et UBS) et finir son trajet en bus.

Ces navettes sont gratuites sur présentation d'une place de match.

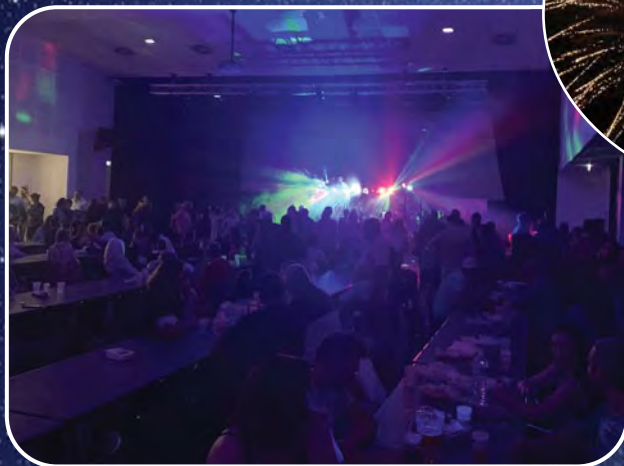
Un bon plan pour rejoindre facilement le stade et éviter les problèmes de stationnement ou de circulation.

Informations pratiques sur [www.kiceo.fr/soiree-rugby](http://www.kiceo.fr/soiree-rugby)



# SOUVENIRS 2023





## DÉFIBRILLATEURS LOCMARIA-GRAND-CHAMP ET LOCQUeltas

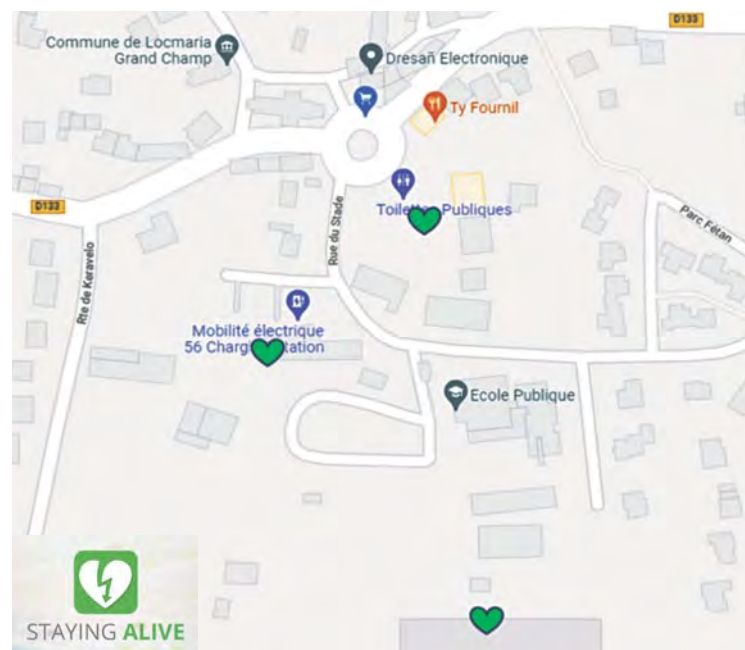
Lorsqu'une personne est victime d'un arrêt cardiaque, utiliser dans les premières minutes un défibrillateur peut lui sauver la vie et lui éviter d'avoir de graves séquelles. Mais encore faut-il pouvoir le localiser rapidement afin de ne pas perdre de temps. Si les DAE (Défibrillateurs Automatisés Externes), sont souvent signalés par un panneau, quand on ne sait pas où ils se trouvent précisément, il est difficile d'y accéder dans les plus brefs délais.

Sur notre commune il y a 2 défibrillateurs :

- 1 place de la voile à côté des toilettes publiques
- 1 à l'entrée de la nouvelle salle polyvalente

Sur la commune voisine à LOCQUeltas, il y en a également 4. Ils sont situés :

- Sur le terrain de sports (terrain entraînement)
- A la salle polyvalente
- A la mairie
- A la maison de l'enfance



« Vous pouvez également télécharger sur vos smartphones l'application Stayin Alive, qui permet à tout moment de localiser les défibrillateurs les plus proches de vous et de vous indiquer comment les rejoindre le plus rapidement. »

## MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES

### AMPER

Vous connaissez un proche en recherche d'emploi ou êtes vous-même intéressé par les métiers du service à la personne ? Nous recrutons ! Découvrez nos offres sur [msaservices.softy.pro](https://msaservices.softy.pro)  
[amper.asso.fr](https://amper.asso.fr)



Service à la personne et à domicile  
Agence AMPER à Grand-Champ  
Maison des Solidarités (ancien Ehpad)  
12, rue des hortensias, 56390 Grand-Champ  
Ouverture au public : 9h - 12h / 14h - 17h  
Fermeture mardi après-midi et jeudi après midi  
Tél : 02 97 61 45 82  
[secteur4@amper-asso.fr](mailto:secteur4@amper-asso.fr) <https://www.amper.asso.fr/>

### PRÉSENCE VERTE TÉLÉASSISTANCE



6 avenue Borgnis Desbordes 56000 Vannes  
[paysdouest@presenceverte-po.fr](mailto:paysdouest@presenceverte-po.fr)  
Nous appeler 02 97 46 51 23

### ADMR DU LOCH



#### Nos services de maintien à domicile

Grâce à l'action conjuguée de bénévoles et de salariés à leur écoute, nos anciens peuvent jouir pleinement de la vie sans quitter leurs habitudes ni leur cadre de vie.

#### Bougez, l'ADMR vous conduit !

Faire ses courses, se rendre à une consultation chez le médecin, tous ces déplacements sont rendus plus difficiles lorsque l'on vieillit ou que l'on souffre d'un handicap.

#### Soutien à la parentalité

Pour chaque situation, l'ADMR a des solutions d'aide aux familles et des professionnels qualifiés capables de vous seconder à votre domicile.

Contact : Henri LE PORHO

12 rue des Hortensias - 56390 Grand-Champ  
02 97 63 65 81 / [grandchamp@admr56.com](mailto:grandchamp@admr56.com)  
<https://www.admr56.com/>

## AXA - SANTÉ COMMUNALE

AXA France - Valérie BESSE, Mandataire d'Assurances - Epargne et Protection  
[valerie.besse.am@axa.fr](mailto:valerie.besse.am@axa.fr) / 06.10.75.39.29





## REPAS DES AINÉS

Le repas des anciens s'est tenu le 11 novembre dernier.

C'était l'occasion pour nos aînés de passer une agréable journée autour d'une bonne table.

Ce déjeuner a été préparé par le restaurant le Manégwen de Locmaria-Grand-Champ et offert par le CCAS aux Locmariens de plus de 70 ans.

Les absents de plus de 75 ans ont eu un colis de gourmandises livré à leur domicile par les membres du CCAS.



de nos aînés à l'approche des fêtes de fin d'année.

Chaque année, ce rendez-vous traditionnel permet aux uns et aux autres de se réunir dans une ambiance festive, conviviale et fort sympathique.

L'ambition de ce repas très apprécié est d'honorer nos séniors. Madame Le Maire et les membres du CCAS étaient présents pour les entourer et s'assurer que chacun passe un bon moment. Il faut dire que l'assemblée comptait près de 80 convives.

Au menu : coquille Saint-Jacques à la bretonne, pavé de veau sauce aux truffes, fromage et croquant aux 3 chocolats.

L'animation musicale étant assurée par nos adjoints Lionel ULVOA et Réjane GALERNE, a bien évidemment contribué à l'ambiance festive. Nos aînés ont pu ainsi danser et même pousser la chansonnette.

Ce bel après-midi a atteint son objectif et réchauffé les cœurs

## REPAS MAISON FAMILIALE

Tous les ans, les membres du CCAS et les adjoints convient les résidents de la maison familiale autour d'un repas.



Cette année, cette soirée s'est déroulée le jeudi 22 juin ; ce moment tant attendu est un réel plaisir autant pour les résidents que pour les membres du CCAS et les adjoints.

Le menu était composé de produits frais, venant des producteurs présents sur le marché du jeudi, et des commerçants de la Place de la Voile.

Pour bien digérer ce repas, Mathieu, résident de la Maison familiale nous a fait déguster différents parfums des sorbets réalisés par ses soins... Un vrai régal !

Accompagné de sa guitare, Claude a animé la soirée et ainsi la chansonnette a été poussée par toutes les personnes présentes.

Cette soirée s'est déroulée en toute simplicité et tous ont passé un très bon moment. Rendez-vous l'année prochaine !!!

## CHANTIER NATURE ET PATRIMOINE

Le chantier Nature et Patrimoine du Loch organisé par GMVa est un dispositif d'insertion professionnelle. Les personnes en difficulté d'insertion socio-professionnelle sont recrutées en CDDI ( Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) pour une durée de 6 mois.

Leurs missions sont diverses, comme par exemple :

- entretien des sentiers de randonnée
- débroussaillage/broyage/bûcheronnage
- mise en valeur du petit patrimoine ( murets de pierres, fontaines, lavoirs)...

Toute personne intéressée par ce dispositif peut candidater auprès du CCAS de la commune.



Cette année, le chantier Nature et Patrimoine a mis en valeur le ruisseau qui coule en contrebas de la salle de sport.



## LES JARDINS FAMILAUX

La Municipalité est partenaire de l'initiative de Locmariens dans l'implantation de jardins familiaux qui se situeront derrière le hangar municipal, à la patte d'oie des routes de Keravelo et de Talhouët

12 jardins d'une superficie de 117 m<sup>2</sup> seront loués aux personnes intéressées par le jardinage.

A ce jour, 5 Locmariens démarrent l'aventure et sont désireux de partager leur savoir-faire.

Les personnes intéressées doivent s'adresser à la Mairie.



## ELAGAGE

La récente tempête Ciaran a mis en évidence la nécessité d'élaguer les arbres. L'article 673 du Code Civil stipule que tout propriétaire est tenu d'élaguer ses arbres afin qu'ils ne poussent pas au-delà des limites de sa propriété. Un recensement des arbres hors limites de propriété sera fait au 1er trimestre 2024.

Un courrier sera adressé aux propriétaires négligents afin qu'ils remplissent leurs obligations.

Sans réaction des propriétaires après cette mise en demeure, la commune de Locmaria-Grand-Champ se substituera à ce manquement et exécutera les travaux d'office et les frais occasionnés feront l'objet d'une demande de recouvrement auprès des autorités compétentes.



## FUTUR PUMPTRACK

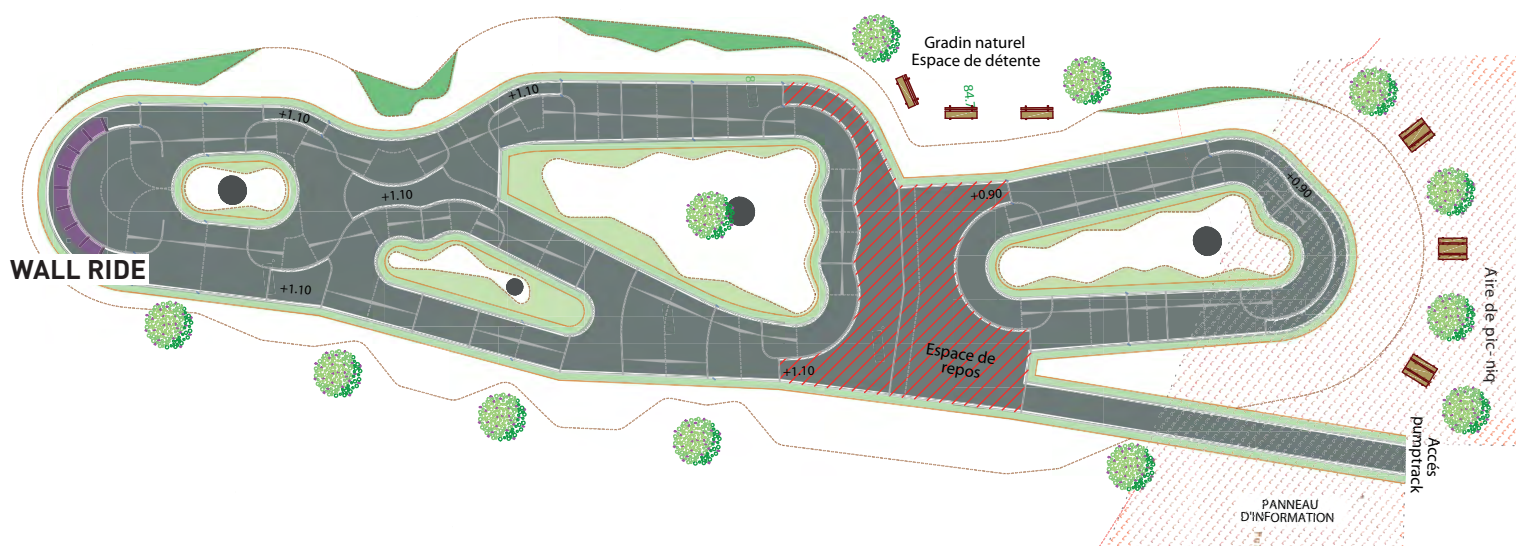


Un pumptrack est une piste en boucle constituée de bosses et de virages qui peut être utilisée par des VTT, BMX, skate board, rollers...

Le pumptrack de Locmaria-Grand-Champ se situera juste en contrebas du terrain de foot et sera en accès libre.

L'entreprise HURRICANE TRACK a été retenue pour la réalisation de la piste de pumptrack et de ses abords.

Le chantier doit durer 3 semaines et débutera courant 1<sup>er</sup> trimestre 2024.



## AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Les commissions travaux et affaires scolaires ont entamé une réflexion sur un projet d'aire de jeux pour enfants de 2 à 14 ans.

Le choix de l'entreprise devrait se faire en janvier avec l'objectif d'un parc de jeux pour cet été.



## DÉCORATION DE NOËL DANS LA COMMUNE



Un grand merci à Gwénaél, Claude, Jacky et Jean-Claude qui, comme tous les ans, ont mis en place les décorations de Noël dans notre Cœur de Bourg.

## L'ECOLE COMMUNALE DU FOUR A PAIN

**CP - CE1**

**Lundi 13 novembre - Découverte d'un bagad**



Mr Rodolphe GY, animateur de SONERION56, est venu dans la classe des élèves de CP-CE1 pour une 1<sup>ère</sup> séance. Cette animation « Découverte d'un bagad » fait partie d'un projet culturel porté par GMVa dont la classe va bénéficier tout au long de cette période.

Ce projet est composé de 6 séances d'animation (d'une heure) au cours desquelles les élèves vont pouvoir enrichir leurs connaissances du patrimoine culturel



régional et local.

En effet, chaque lundi après-midi, Mr GY leur fera découvrir les instruments composant un bagad (qui signifie : orchestre en breton) et il leur apprendra des chants à danser, des rythmes à reproduire et la découverte de différentes musiques traditionnelles.

Au cours des deux premières séances déjà effectuées, les élèves ont ainsi pu :

- regarder des vidéos de bagadou, de couples de sonneurs
- découvrir et écouter les différentes bombardes

## Les olympiades maternelles

Dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques à Paris, les élèves des classes maternelles participeront au cours de chaque trimestre à des Olympiades où leur seront proposées des activités sportives olympiques et paralympiques. Une première édition a eu lieu le 14 novembre dernier sur laquelle les 10 équipes d'élèves se sont rencontrées sur 5 ateliers : course de relais avec obstacles, course sur planche à roulettes, déplacement à l'aveugle. Tous les enfants ont pu réinvestir ce qu'ils ont travaillé durant la première période avec Jean François LE ROCH et étaient très fiers de leurs résultats. Bravo les sportifs !



## Animation sur le thème des émotions par les animatrices du parc de Kerguéhenec



Une sortie au parc de Kerguéhenec était prévue le 20 novembre, mais le parc étant fermé, les animatrices se sont déplacées à l'école pour réaliser l'animation autour de l'œuvre de Marc DIDOU. Cet artiste explore les points de vue du regard et ceux de la vision. Il expose deux œuvres dans le parc : «L'œil du puits » et « Portail pour une inconnue » ; c'est sur cette dernière que les enfants ont travaillé. Après avoir découvert différentes œuvres d'illusion d'optique, chaque élève a confectionné son propre agamographe avec deux visages représentant des émotions différentes : de vrais petits artistes !

Les animatrices Héloïse et Thurianne nous ont aussi proposé une animation autour du corps et du mouvement. A partir de photos d'œuvres d'art (statues, sculptures), nous avons pris la pose en prenant conscience des

parties du corps sollicitées. Nous avons évolué sur des musiques différentes et appris à réagir à un signal.



## Sortie à St Dégan : fabrication de beurre et de jus de pommes

Le jeudi 5 octobre, les élèves de maternelle se sont rendus à l'écomusée de St Dégan à Brec'h pour une visite du village et une récolte de pommes au verger.

Les élèves de moyenne section ont découvert toutes les étapes de la fabrication du beurre lors de leur visite et ont confectionné leur propre beurre dans une barate. A l'issue de cette réalisation ils ont pu déguster leur production.



Les élèves de petite section et de grande section ont ramassé des pommes dans le verger conservatoire dans lequel sont répertoriées plus de 200 anciennes variétés de pommes.

Quelques pommes ont été présentées pour leur goût ou leur forme. Les enfants ont fait une belle récolte. Ils ont participé activement au

broyage et au pressage des fruits afin de réaliser un bon jus de pommes qu'ils ont savouré !

La sortie s'est terminée par le pique-nique avant de regagner l'école pour la sieste.



### Témoignage d'un petit presseur de pommes :

« Jeudi 5 octobre, nous nous sommes rendus au verger de St Dégan à Brec'h pour découvrir les secrets de la fabrication du jus de pommes. Après avoir déposé nos sacs de pique-nique, nous sommes allés au verger avec la brouette et les seaux. Nous avons marché un petit moment sur l'herbe et sur les sentiers.

Nous avons ramassé par terre des pommes jaunes, vertes, rouges ou orange, des grosses et des petites. Nous avons laissé les pommes marron et les pommes grignotées par les oiseaux, les hérissons ou les escargots.

Nous avons ensuite lavé les pommes puis nous les avons mises dans un broyeur pour les écraser. Après, Tony, l'animateur a versé les pommes écrasées dans un pressoir pour faire couler le jus. Nous avons bu le jus des pommes : c'était bon ! Il était marron et sucré ! »



# VIE SCOLAIRE - ENFANCE - JEUNESSE



## Ciné - Concert

Mardi 7 novembre, les classes de TPS-MS et CP-CE1 ont assisté à un ciné-concert à l'Espace 2000 de Grand-Champ organisé par les JMF (Jeunesses Musicales de France).

Ce spectacle proposait 3 petits contes orientaux de 15 minutes chacun. Ces contes étant muets, la musique était jouée en direct par 2 musiciens avec de nombreux instruments différents : guitares d'Iran ou de Chine, Gong, tambour à eau, percussions, flûte japonaise, harmonium indien, boîtes sonores diverses,



apeaux... et orchestrée avec des outils électroniques (enregistreur, faisant des boucles sonores...). Ces instruments ont été présentés à la fin du spectacle.



## Les CM1-CM2 à la Voile

Les élèves de CM1 et CM2 de l'école ont bénéficié de 2 séances de voile au centre nautique d'Arradon. Les CM1 ont appris à naviguer sur un optimiste tandis que les CM2 ont découvert le catamaran. Ces séances leur ont permis de pratiquer une activité encore inconnue pour la plupart d'entre eux en plus de favoriser le travail d'équipe.



## Le cross des élèves de l'école du Four à Pain



Les élèves de grande section et élémentaires ont participé au cross de l'école. Jean-François LE ROCH leur a préparé un relais sur un parcours de 100 mètres sur le terrain synthétique. Ainsi les enfants ont pu s'affronter en équipe et s'encourager durant l'épreuve. Ils portaient fièrement un dossard comme les vrais athlètes et ont tous participé à la réussite de cette manifestation. Les élèves ont réussi à courir la distance qu'ils s'étaient fixés et qui avait été travaillée

pendant les enseignements d'EPS.

Tous les élèves se sont retrouvés dans la salle de sport pour la remise des diplômes dans une ambiance chaleureuse et sportive.



**ECOLE DU FOUR À PAIN :**  
02 97 66 65 60  
ec.0561611x@ac-rennes.fr

## L'ÉCOLE SAINT GILDAS

### Carnaval

Samedi 1<sup>er</sup> avril avait lieu le carnaval de l'école Privée Saint Gildas de Locqueltas. Les enfants déguisés ont défilé dans le bourg, animé par la fanfare Batuca Breizh, avec la présence de 7 chars, réalisés par les parents d'élèves et tractés par l'association Tracto Breizh et d'un petit train pour les plus jeunes. Direction la salle polyvalente pour embraser Mr Carnaval. La vente de repas à emporter le soir a clôturé ce bel après-midi.

### Kermesse

La kermesse de l'école privée Saint Gildas a eu lieu à la salle polyvalente de Locqueltas profitant d'une météo ensoleillée le samedi 24 juin. Le spectacle dansant des élèves avait pour thème "lire, c'est voyager", accompagné par un DJ. Puis, direction les différents stands (maquillage, chamboule tout, sumo, cible de foot, ect...), restauration (buvette, crêpes et gâteaux fait maison). En fin de journée, la tombola a fait des heureux (Switch, séjour, ect...). Familles et amis se sont retrouvés autour d'un repas et d'une soirée dansante pour clore cette année scolaire.

**A noter également les dates pour 2024**  
Samedi 6 avril 14h30 carnaval  
Samedi 22 juin 14h30 kermesse

### Présentation de l'équipe

Emmanuelle LE CHEVILLER :  
enseignante classe de PS1 PS2  
Elona LUEL : ASEM  
Géraldine BOUR :  
enseignante classe de PS2 MS  
Sandrine LE GUELLEC : ASEM  
Laurence MORVAN :  
enseignante classe de GS CP  
Stéphane GUILLERME : enseignant classe de  
GS CP (décharge de direction – mardi)  
Nathalie BENOIT : ASEM  
Catherine DAVID :  
enseignante classe de CP CE1  
Corinne GAUTIER :  
enseignante classe de CE1 CE2  
Delphine CLOEREC :  
enseignante classe de CE2 CM1  
Jacqueline KERJOUAN :  
enseignante classe de CM1 CM2  
Anne AUFFRET : ASH

### Les CM1 à l'aviron

Les CM1 de l'école St-Gildas ont eu la chance de découvrir l'aviron au cercle d'aviron de Vannes durant six séances. Grâce au professionnalisme et à la pédagogie de Yannick et Maïwen, les enfants ont :

- Appris à se positionner correctement pour ramer efficacement et rapidement.
- Découvert le vocabulaire spécifique de l'aviron (nager = avancer, dénager = reculer, scier = s'arrêter, rabattre = tourner, bâbord, tribord), ce qu'est un compas et comment s'orienter sur une carte.
- Continué à travailler le vivre ensemble et la coopération par équipes de deux.
- Amélioré leur coordination et la synchronisation pour nager et rabattre.
- Découvert le port de Vannes, les écluses, l'entrée du Golfe du Morbihan.

Les séances sont ludiques et adaptées aux enfants. Lorsqu'il pleut, une salle avec plusieurs rameurs est à disposition et les animateurs ont toujours de très bonnes idées (concours, puzzles du Golfe, découverte des cartes, etc).

### Parrainage



Pour la deuxième année consécutive, chaque élève de la classe de CM1 CM2 est parrain d'un élève de la classe de PS2 MS. Au cours de l'année, les deux classes vivent plusieurs temps forts et moments de partage. Pour cette première période, c'est un atelier cuisine qu'ils ont vécu par binôme, où chaque CM a aidé et expliqué à son

filieul les étapes pour réaliser une jolie araignée.



# VIE SCOLAIRE - ENFANCE - JEUNESSE



## LES PROJETS 2023-2024

### SPORTIFS

Tout au long de l'année les élèves auront des activités en lien avec les JO 2024 qui seront le thème fédérateur.

- > Une première animation a été proposée en septembre autour du relais.  
Le but était de réaliser un puzzle représentant un symbole des jeux. Il y avait 15 équipes composées chacune d'élèves de tous niveaux.
- > Piscine pour les CP et CE
- > Aviron pour les CM1
- > Séances de sport hebdomadaires pour les CE et CM dispensées par des étudiants de STAPS de VANNES.
- > Permis vélos pour les CE.
- > La classe de CE1 CE2 a commencé un cursus de danse avec une artiste professionnelle.
- > Classe de neige pour les CM en janvier 2024.
- > Rencontres sportives pour tous les cycles au cours de mai juin 2024 avec les écoles du réseau de Grand-Champ.

### CULTURELS

Chaque classe assistera à un spectacle proposé tout au long de l'année dans le cadre de DECLIC via GMVa.

### CARITATIFS

- > Marche pour la Virade de l'espoir.
- > Repas partagé organisé en avril pour une association différente tous les ans.



Laurence MORVAN, cheffe d'établissement se tient à la disposition des nouvelles familles. Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année.

**PORTES OUVERTES :**  
Vendredi 5 AVRIL 2024



**VISITEZ LE SITE DE L'ÉCOLE :**  
<http://ecolesaintgildaslocqueltas.blogspot.fr>

**ÉCOLE SAINT GILDAS : 02 97 66 65 65**  
[eco56.stgi.locqueltas@enseignement-catholique.bzh](mailto:eco56.stgi.locqueltas@enseignement-catholique.bzh)



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - MÉDIATHÈQUES DU GOLFE

L'équipe de 10 bénévoles de la bibliothèque municipale, n'a pas chômé depuis la rentrée avec l'organisation d'un dimanche médiéval au château de Coet Candec avec diverses animations proposées :

- déambulation costumée par les bénévoles de l'association « passion costumes »
- chasse au trésor ainsi que projection de vidéos sur le château et visite guidée par les bénévoles de l'association de Coet Candec,
- démonstration de confection de galettes médiévales et de compote à l'ancienne par Anthony RICHARD et ses proches,
- dégustation du goûter médiéval offert par GMVa et concocté par la boulangerie Ty Fournil,
- jeux divers dont des textes à trous sur l'histoire de la famille DE LA BOURDONNAYE-CHOHAN et sur l'histoire du château.

Les bénévoles de la BIBLIOTHEQUE ont particulièrement contribué à l'esprit du lieu en se parant de leurs plus beaux habits médiévaux.

Nous profitons de cet article pour remercier les personnes qui nous ont aidés au montage et démontage des chapiteaux, Anthony RICHARD et ses proches qui ont donné de leur temps, de leur talent, et par leurs costumes nous ont immergés dans un autre temps, l'association passion costumes qui y a grandement contribué également, ainsi qu'à l'association des amis de Coet Candec qui a répondu favorablement à notre invitation.



Lors du Marché de Noël du 2 décembre, les bénévoles de la bibliothèque ont contribué comme chaque année à cette belle animation de fin d'année en tenant un stand de livres et proposé la lecture de contes de Noël aux petits et grands à la salle de motricité de l'école du four à pain.

Enfin, vous pouvez venir dès à présent découvrir notre nouvelle collection de livres, conséquente, comme tous les ans, avec entre autres les collections suivantes : Roman, roman policier, BD Adulte et jeune, Albums, Mangas. Et plus particulièrement pour nos ados : Les légendaires, Mystique, Les gardiens des cités perdues.

Nous accompagnons également le Relais Petite Enfance en nous associant à cette organisation par l'achat de nouveaux livres, mis à leur disposition. Les livres sont lus par les assistantes maternelles et notés. Un tirage au sort a lieu pour les récompenser de leur participation : il sera offert aux gagnantes des livres de la même collection.



N'hésitez pas à venir découvrir redécouvrir notre bibliothèque : celle-ci est modérément spacieuse, mais nous apportons beaucoup de chaleur à l'intérieur et de conseils ; beaucoup d'ouvrages sont également à découvrir : plus de 2500 exemplaires vous attendent ! Nous vous attendons nombreux. À très bientôt. **Les bénévoles de la BIBLIOTHEQUE**



L'équipe a été accompagnée par Laurent MAGNAC de GMVa afin d'optimiser son fonctionnement, sa visibilité et l'espace de la bibliothèque. Un grand merci à lui pour sa gentillesse et son expertise. Ainsi, plein de projets jaillissent pour l'année 2024, dont l'optimisation de l'espace de notre bibliothèque historique : venez nous voir au printemps, afin de découvrir la métamorphose !

La bibliothèque est ouverte les :

- Mercredi de 10 h 30 à 12 h
- Vendredi de 16 h 30 à 18 h
- Samedi de 10 h 30 à 12 h

Contacts :

biblio.locmaria.gd.ch@orange.fr  
Mairie : 02 97 66 60 49

## Animations de Noël

Comme chaque année, à l'approche des fêtes de Noël, la municipalité se joint à l'esprit festif ambiant par 2 animations.

### Marché de Noël

Comme de tradition, la municipalité participe au marché de Noël organisé par Festi'Loch en proposant des animations. En plus des lectures de contes proposées par les bénévoles de la bibliothèque municipale, le cirque a fait son grand retour sur Locmaria. C'est à grand coup de klaxons, que le cirque CARLIS a donc fait son entrée dans la commune le 30 novembre dernier.

Le public a été nombreux puisque les 3 séances proposées le samedi après-midi étaient complètes.

Les enfants et parents ont pu admirer l'agilité de Marinette la chèvre, l'équilibre et les facéties du clown Patoche.

Les tours de magie ont laissé bien perplexes les enfants et King Kong en a fait trembler plus d'un !!

Voilà un joyeux moment passé en famille.



### Animation du Marché - Place de la Voile

Voici une autre tradition, chère aux locmariens. Comme tous les ans, le Père Noël était présent au marché le jeudi 21 décembre afin de gâter les enfants avec ses friandises, poser avec les enfants en photos, et récompenser ceux dont les boules ont été tirées au sort sur le sapin de la place de la Voile.

Les adultes ont pu profiter d'un moment chaleureux et musical sur la place avec un bon verre de vin chaud. Les enfants n'ont pas été oubliés, avec un bon chocolat chaud qui les attendait pour se remettre de leur émotions. Les commerçants ont également contribué à la réussite de cette animation en proposant de découvrir leurs spécialités.

## Marche citoyenne



Dans l'après-midi du 7 octobre un groupe de 42 locmariens a fait preuve de civisme en prenant part à la marche citoyenne. Les participants se sont retrouvés vers 14h à la salle polyvalente. Des groupes de 6/7 personnes ont été formés, une carte du secteur à sillonner a été remise à chaque équipe, ainsi qu'un numéro de téléphone pour contacter la camionnette qui récupérait les sacs pleins.

Chaque équipe a été déposée en voiture à son point de départ. Elle devait rejoindre à pied la salle polyvalente tout en ramassant les divers débris qui se trouvaient sur les bas-côtés et fossés.

On a pu constater que les zones co-voiturage de Collec et déchetterie sont particulièrement impactées par ces dépôts sauvages...

A la fin de sa tournée, chaque participant a reçu des tickets pour pouvoir bénéficier d'un repas, d'une boisson et d'un dessert à la fête locmarienne organisée le soir.

Encore un GRAND MERCI à tous les participants. Nous avons la chance de vivre dans une commune agréable, ne le gâchons pas par des actes irrespectueux.

## Fête locmarienne

Pour la troisième année consécutive, suite à son baptême dans le cadre de l'inauguration des salles de sports et polyvalente, la fête locmarienne a rouvert ses portes pour une soirée de rassemblement des locmariens qui se voulait festive et musicale. Sa date a dû être décalée cette année en raison de l'organisation de la virade à Locqueltas, mais nombreux sont les locmariens et locmariennes à lui être restés fidèles. Auparavant, dans l'après-midi, certains ont pu nettoyer nos routes locmariennes et ont ainsi pu le soir même respecter l'adage : "après l'effort, le réconfort"! Un repas les attendait où ils ont pu rejoindre le reste de l'assistance présente. La soirée a commencé traditionnellement par un apéritif karaoké ; chanter donnant faim et soif, le public présent a pu s'hydrater auprès de la buvette de l'Amicale Laïque, se restaurer grâce aux excellentes grillades frites de la Garde du Loc'h, sans oublier un peu de douceur avec les desserts proposés par le Basket Club du Loc'h. Bien repus, les locmariens et locmariennes ont pu danser pour éliminer les toxines grâce à notre Fifi GUETTA national, avant que petits et grands ne s'émerveillent devant le feu d'artifice qui a séduit unanimement. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour une quatrième édition le troisième samedi de septembre en 2024.



## Octobre Musical

Voilà maintenant un rituel bien ancré : les week-ends d'octobre se passent en musique à Locmaria-Grand-Champ. Il y en a pour tous les goûts. Le premier week-end, Fifi GUETTA a animé la fête locmarienne. Les deux samedis suivants ont accueilli au sein de l'église 2 groupes.

### BEN COZIK le 14 octobre

Malgré un problème de sono lors de la première partie, Benoit NOEL (chant, guitare) et Yann MARC (chant, violoncelle) ont su séduire le public. Ils ont alterné chants et anecdotes sur la création de leurs compositions, une musique plutôt pop-folk. A la fin du concert, le public a vécu un moment suspendu lorsque Yann s'est mis à l'orgue et que Benoit a chanté a capella au milieu de l'église.



### L'ENSEMBLE ESCAPADE le 21 octobre

Tout vient à point à qui sait attendre, et c'est donc pour notre plus grand plaisir que cette formation a enfin pu participer à Octobre Musical.

Les 7 musiciens (dont 3 chanteurs) nous ont fait (re)découvrir le répertoire de musique baroque anglais et écossais, et plus particulièrement Henry PURCELL.

De plus, pendant l'entracte, c'est avec plaisir et convivialité qu'ils ont fait découvrir et expliquer au public leurs instruments : viole de gambe, théorbe, flûtes, instruments de percussions. Ils ont aussi échangé sur leur musique qui date de 1600/1750, mais qui pourtant avait parfois une sonorité toute moderne.

C'est un public conquis qui a applaudi debout ces musiciens virtuoses.



Nous rappelons que ces concerts sont libres d'accès et à deux pas de chez vous. Alors n'hésitez pas à venir découvrir les artistes. De belles découvertes sont à faire.

## AMICALE LAIQUE

Après des vacances bien méritées, l'Amicale du Four à Pain a repris elle-aussi le chemin de l'école afin d'organiser les manifestations pour gâter nos petites têtes blondes.

Les manifestations de l'année ont débuté avec la troisième édition de la soirée Locmarienne le 7 octobre où l'Amicale était responsable de la buvette. Les bénéfices récoltés ont en partie permis l'acquisition de trottinettes et vélos-taxis pour les élèves de l'école.

En cette fin d'année, une nouvelle formule de vente de sapins a été mise en place : une collaboration avec le magasin Point Vert de Grand-Champ. Les raisons de ce changement : un soutien à un commerce local proposant une large gamme de sapins bretons et pour les acheteurs, le choix de leur sapin à la date et l'horaire qui leur conviennent ainsi que des avantages en magasin.

La traditionnelle Boum fluo se déroulera le 13 janvier 2024 à la maison des associations. Cet événement est réservé aux enfants de 3 à 12 ans.

En Mars, les habitants de Locmaria-Grand-Champ verront le défilé des enfants sur le thème des Jeux Olympiques. Ce carnaval aura lieu le samedi 16 mars. Une vente de galettes saucisses sera organisée ainsi que de nouvelles surprises !!!



L'Amicale du Four à Pain proposera le dimanche 7 avril la troisième édition de la Chasse aux œufs. Comme les années précédentes, il y aura 2 salles, 2 ambiances : la salle « jour » décorée pour les plus petits et l'autre, dans le noir, pour les plus grands.

Une vente d'objets personnalisés par les enfants sera organisée au printemps. Les enfants seront mis à contribution afin de décorer un objet utile. L'année dernière, il s'agissait d'un sac marin.

L'Amicale pense aussi à faciliter vos premiers apéros au soleil... Au printemps, nous vous proposerons une vente de bières locales sélectionnées par nos soins, un grand choix de saucissons secs, et peut-être aussi un bon petit vin ou deux. Il n'y a pas de meilleure excuse pour boire l'apéro, que de se dire que cela va participer au financement des activités de nos chers enfants.

L'année se clôturera par la kermesse de l'école le samedi 29 juin. Un après-midi rythmé avec le spectacle de fin d'année préparé par les enfants avec leurs enseignants et des stands pour satisfaire petits et grands. La fête continuera par un repas et une soirée animée par un DJ.

Toutes les informations concernant toutes ces manifestations (tarif, règlement, réservations) sont communiquées via les flyers transmis par l'école aux enfants, nos réseaux (Facebook et Whatsapp) et chez les commerçants locmariens. Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter : [amicale.locmaria@gmail.com](mailto:amicale.locmaria@gmail.com).

Nous tenons également à remercier tous les bénévoles qui s'impliquent dans les différents événements aussi bien en amont pour leur préparation mais aussi le Jour J et à souhaiter la bienvenue aux nouveaux !! Sans vous, l'Amicale n'existerait pas.



Lors de son Assemblée Générale du 22 septembre dernier, le nouveau bureau a été élu. Voici la composition :

- Présidente : Marion LE JOSSEC
  - Vice-présidente : Marie ROBERTON
  - Secrétaire : Gaëlle REY-HONTAR
  - Vice-secrétaire : Adélaïde COGARD
  - Trésorière : Sandrine LHUILLERY
  - Vice-Trésorier : Gaël JEAUNEAU
- Petit rappel : une réunion mensuelle de l'Amicale est organisée à l'étage de la maison des associations. Vous êtes tous les bienvenus !!

Voici les dates pour 2024 : 12/01 ; 02/02 ; 29/03 ; 17/05 ; 07/06 et 05/07.



Le nouveau bureau remercie très sincèrement son ancien président, Thierry TOURBOT, ici en photo avec notre trésorière Sandrine LHUILLERY, pour tout ce qu'il a apporté et apportera à l'association encore cette année en tant que bénévole.

### Rappel des dates des événements à venir :

- Boum fluo : samedi 13 janvier
- Carnaval : samedi 16 mars
- Chasse aux œufs : dimanche 7 avril
- Kermesse : samedi 29 juin

N'hésitez plus, rejoignez-nous. Rappel, vous pouvez nous suivre tout au long de l'année via les réseaux : [amicale.locmaria@gmail.com](mailto:amicale.locmaria@gmail.com) <https://www.facebook.com/amicalefourapainlocmaria>



Chacun peut participer à sa manière et selon ses disponibilités.

Pour info, l'organisation se fait par commission, afin de n'avoir à s'occuper que d'une seule manifestation pour éviter d'être débordé toute l'année. Mais là encore, plus il y a de monde impliqué, moins il y aura de choses à faire.

Tout l'argent récolté sert aux enfants de l'école du Four à Pain : paiement des trajets en car, des places de spectacle, des intervenants extérieurs, mais aussi du matériel de bricolage, des petits cadeaux du Père-Noël, etc.



## LOCH'API



En janvier 2023, suite à une demande croissante des professionnels du secteur de Locmaria-Grand-Champ, l'association Loch'Api était créée (elle compte actuellement 35 membres actifs). Elle regroupe les indépendants, commerçants ou tout autre professionnel souhaitant échanger partager et développer son réseau de connaissances dans une ambiance conviviale !

Dès le mois de mars, l'association aura pu être présente sur la place de la voile pour participer à l'organisation de l'incontournable

PRINTEMPS DES COMMERÇANTS avec au programme : des jeux, de la restauration, de la musique et une grande tombola faisant suite à votre nombreuse participation et un concours de dessins !

Forts de cette première expérience, et en association avec le club de Rugby à 5 loisirs, nous avons pu vous proposer de suivre dans la grande salle polyvalente de Locmaria-Grand-Champ, la diffusion sur écran géant des matchs (trop peu nombreux!) de l'équipe de France ainsi que la finale !

Une nouvelle année s'annonce pour Loch'Api avec déjà en préparation des projets inédits sur la commune ! Nous remercions tous nos bénévoles ainsi que Madame Le Maire et ses équipes pour leur soutien !

N'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux (Facebook, Instagram) pour être informés, et si vous souhaitez nous rejoindre en tant que professionnel, tout le monde est le bienvenu !

Associationlochapi@gmail.com - 06 07 12 98 14



Le Printemps des Saveurs marché vins de France & Producteurs Locaux



## GYM ET LOISIRS DU LOC

La rentrée 2023-2024 a bien démarré avec des cours bien remplis, les activités pilate et danse jazz ont vu leurs effectifs augmenter encore.



Un nouveau spectacle de Noël présenté sur plusieurs créneaux horaires le samedi 16 décembre a ravi le public avec des chorégraphies magiques.



## FESTI'LOCH

Après avoir proposé au printemps un spectacle « dîner-cabaret », l'association Festi'Loch a encore été active sur cette fin d'année en proposant plusieurs événements :

- En octobre nous avons organisé la deuxième édition de notre « Octobre Rose – La Team du Loch ». Une nouvelle fois grâce à la participation de tous, petits et grands, nous avons récolté 4 000 € contre 2 900 € en 2022. Merci encore pour votre soutien. Le chèque a été remis début novembre à la Présidente de l'Association « La Vannetaise ».

- En décembre, le marché de Noël s'est tenu à Locmaria-Grand-Champ avec une tombola et une bourse aux jouets comme en 2022. Cette année encore, de nombreux enfants ont pu croiser le Père-Noël, prendre une photo en sa compagnie. La bonne ambiance de cette journée a enchanté les plus petits et aussi les plus grands.

Pour l'année 2024, nous allons continuer en vous proposant plusieurs manifestations, dont certaines dates sont d'ores et déjà à noter dans vos agendas :

- En octobre, nous réitérons notre marche ou course tout public « Octobre Rose – La Team du Loch » sur la



commune de Locmaria-Grand-Champ ou Locqueltas. Les bénéfices seront reversés à l'association La Vannetaise.

Continuons ensemble ce bel effort pour la lutte contre le cancer.

- Le samedi 30 novembre, notre traditionnel Marché de Noël à la salle polyvalente de Locmaria-Grand-Champ.

En 2024, Festi'Loch souhaiterait organiser une autre festivité sur Locqueltas. Nous sommes ouverts à toutes vos idées. N'hésitez pas à nous envoyer vos propositions par mail à [festiloch56@gmail.com](mailto:festiloch56@gmail.com).

En espérant vous retrouver nombreux tout au long de ces différentes manifestations.



## NOUVELLE ASSOCIATION PASSION COSTUMES



L'association Passion Costumes créée fin mai 2023, rassemble déjà une vingtaine de passionnés de costumes historiques, d'histoire et de patrimoine.

Nous organisons des sorties costumées dans des lieux du patrimoine sur des thématiques de l'histoire et chaque adhérent confectionne ses costumes.

L'association est accessible à tous les niveaux en couture et ouverte à l'évocation historique ainsi qu'à la reconstitution historique et à l'univers fantastique.

Un après-midi d'échange a lieu chaque premier samedi du mois, au premier étage de la maison des associations de Locmaria-Grand-Champ, de 14h à 18h, et

permet de s'entraider dans la réalisation des costumes et des accessoires et de se retrouver dans une ambiance conviviale.

Nous proposons des sorties couvrant les périodes de l'Histoire du Moyen-Âge jusqu'à 1960 environ, ainsi que des thèmes liés à la fiction (contes, littérature, films, séries TV...).

Nous remercions les âmes généreuses qui ont déjà fait quelques dons de tissus, de vieux linges de lit, voire de vêtements et accessoires anciens.



Présidente :  
Élodie THEVENET  
Secrétaire et trésorière :  
Séverine CRENAIS  
Site internet :  
[passion-costumes.fr](http://passion-costumes.fr)  
Contact :  
06.33.56.46.20

## TAROT CLUB DU LOCH

Le Tarot club du Loch (TCL), affilié à la fédération Française de tarot, est fier d'enregistrer la qualification, à l'issue des 4 premières manches qualificatives, de 14 de ses membres dont Françoise DREANO (championne de Bretagne en titre). Ils ont disputé la finale des championnats de Bretagne (Libre séniors) qui s'est déroulée à ROHAN le mardi 12 décembre dernier.

A l'issue de cette finale régionale, deux joueurs de notre club : Michel LE PALAIRE et Philippe RENAUD se sont qualifiés pour les prochains championnats de France qui se dérouleront du 11 au 14 mars 2024 à Salies du Salat en Haute-Garonne (31).

D'autre part, lors de la finale du championnat de Bretagne en libre individuel, deux joueurs de notre club y participaient.

Notre Président Jérôme JEGOUSSE a obtenu « son billet » pour participer à la finale du championnat de France 2024.

Rendez-vous est pris à Pontarlier dans le DOUBS (25) le week-end de Pâques pour représenter le TCL de Locmaria-Grand-Champ.

Cette association désormais bien implantée sur la commune (depuis 10 ans), est ouverte à toutes et tous. Elle accroît ses effectifs régulièrement et sera heureuse de vous y accueillir prochainement si vous souhaitez nous rejoindre.

Le tarot contribue au maintien du lien social, il permet le développement cognitif de la mémoire et la stratégie du jeu stimule les capacités de chacun.

En dehors des horaires habituels du mercredi après-midi, où se dispute le challenge annuel sur 42 semaines, l'association propose aux adhérents qui le souhaitent un programme de formation qui permet de se perfectionner.

Les joueurs peuvent également participer aux tournois organisés par d'autres clubs.

En marge du jeu, des moments conviviaux sont organisés. Repas, anniversaires, évènements, etc...

Renseignements : <http://tarotclubduloch.blogspot.com/>

Contact téléphone : Jérôme JEGOUSSE 06.17.36.37.70

Ou par mail : tarotclubduloch@gmail.com



L'assemblée générale du club, en date du 15 novembre dernier, a élu un bureau élargi composé des membres suivants :

**Jérôme JEGOUSSE** : Président,  
**Catherine RENAULT** : Trésorière,

**Lionel ULVOA** : Secrétaire,  
**Pascal PEVRIER** : en charge de la communication et des liens avec le Comité Bretagne,

**Philippe RENAUD et Alain BOUXIN** : chargés des relations avec la Presse et les Radios locales.

**Pierrette RADIGUET et Michel LE PALAIRE** en charge de la gestion de la buvette du club.

**Marysa BIDAULT et Denise BEGOD** en charge des inscriptions.

## LA GARDE DU LOCH LOCQUeltas-LOCMARIA



Reléguée en division 2 en fin de saison dernière, l'équipe A, repartie avec un effectif largement renouvelé et plus jeune, a pour objectif de finir le plus haut possible au classement, une remontée immédiate n'étant pas un impératif ; il ne faudra cependant pas s'éterniser à ce niveau afin de proposer à nos jeunes pousses qui vont arriver en séniors d'ici 3-4 ans un niveau intéressant.

L'équipe B est malheureusement pénalisée par le manque d'effectifs de certains adversaires engendrant de nombreux forfaits.

La section « jeunes » poursuit son fort développement passant d'un effectif d'environ 90 licenciés en 2020-2021 à un effectif de plus de 160 licenciés aujourd'hui.

L'école de foot devrait être labellisée cette saison par les instances départementales ; ceci sera un gage du sérieux mis dans l'encadrement et l'organisation de cette structure.

Côté manifestations, la Garde du Loch ne sera pas en reste ; après la soirée couscoustumée de novembre, le traditionnel tournoi de palets est prévu en avril, un tournoi « jeunes » aura lieu sur 2 jours en mai et la fête de la musique en collaboration avec le Tavarn Ar Gov est prévue comme d'habitude en juin.

Pour accompagner sa forte croissance le club est toujours à la recherche de nouvelles forces vives qui voudraient s'inventir ; avis aux amatrices et aux amateurs.

En ce début d'année, la Garde du Loch présente à toutes les habitantes et tous les habitants des 2 communes ses meilleurs vœux pour 2024 en les invitant à venir nombreux encourager nos différentes équipes chaque weekend.

Daniel GUYODO



## LES AMIS DE COÛT CANDEC

L'année 2023 a été une année de transition concernant les travaux de restauration mais les bénévoles ont été très actifs, que ce soit lors des chantiers, des manifestations ou pour l'accueil de groupes de visiteurs.

Les chantiers :

28 bénévoles ont participé durant l'année aux divers travaux d'entretien et de mise en valeur du site. Des petites restaurations (puits, réserve d'eau, mur d'enceinte) ont été menées ainsi que du déblaiement dans l'arrière salle.

### Les manifestations :

Cette année, le Printemps Théâtral a pris de l'ampleur avec cinq pièces au programme sur deux jours. Un vrai succès avec un public fidèle.

Les soirées musicales suivant les journées de visites guidées ont été perturbées par la pluie en juillet. En août, les visiteurs étaient nombreux et le duo Chogal a fait danser les spectateurs.



### Les visites :

Outre les journées d'ouverture au public et les Journées Européennes du Patrimoine, les Amis de Coëtcandec ont reçu 6 groupes de visiteurs désireux de découvrir les richesses patrimoniales du site.

Pour clore cette année, la bibliothèque de Locmaria-Grand-Champ a organisé, avec l'appui de l'association, une fête au château.

### La Fondation du Patrimoine :

Les délégués morbihannais de la Fondation du Patrimoine ont tenu leur réunion annuelle à Locmaria-Grand-Champ le 29 juin.

Ils sont venus en visite au château à cette occasion pour nous remettre un chèque de 10 000 €, prix du mécénat populaire régional.

Les Amis de Coëtcandec remercient chaleureusement la Fondation pour son soutien constant et les relations très constructives que nous entretenons. Outre les 10 000 € déjà cités, nous leur devons aussi notre sélection par le groupe Giboire (10 000 €) et le Club des Mécènes du Patrimoine (10 000 €). Ces fonds nous permettent d'engager prochainement une seconde tranche de travaux.

La souscription au bénéfice de la restauration du château est toujours en cours.

N'hésitez pas à faire un don :

[www.fondation-patrimoine.org/67539](http://www.fondation-patrimoine.org/67539).



Monsieur GHUYSEN, délégué régional, et Monsieur DE PONSAY, délégué départemental, entourent Madame LOHEZIC, Maire, en présence des membres de la Fondation et des membres du bureau de l'association.

### Les animations en 2024 :

Le programme des animations 2024 n'est pas encore finalisé mais vous retrouverez les soirées théâtrales et musicales. Suivez notre actualité sur notre site ([lesamisdecoetcandec.fr](http://lesamisdecoetcandec.fr)) ou sur notre page Facebook. Nous vous espérons nombreux cette année.

Contact, renseignements :  
[lesamisdecoetcandec@kml.bzh](mailto:lesamisdecoetcandec@kml.bzh)  
[lesamisdecoetcandec.fr](http://lesamisdecoetcandec.fr)

## BASKET CLUB DU LOC'H



Une 25<sup>ème</sup> saison s'ouvre pour notre club avec une très belle dynamique. 120 basketteurs pour notre club, un record et nous vous en remercions.

Cette année, nous avons 11 équipes dont 8 en compétition et 3 en loisirs allant de l'éveil basket aux seniors.

Pour cette saison, notre club obtient son premier label promu par le Ministère de la Santé via la création d'une section basket santé sous l'accompagnement de Germain LE GAL. Nous sommes le seul club du Morbihan à proposer ce dispositif et dixième club de basket sur la région Bretagne ! Cette section propose des séances à un public adapté pour lui permettre de maintenir et d'améliorer ses capacités dans une logique de santé physique, mentale, sociale, d'hygiène de vie et de prévention par le sport. Une belle section composée de huit joueurs qui se retrouvent avec plaisir chaque jeudi de 17h30 à 18h45 au complexe sportif de Locmaria-Grand-Champ. Une section qui intéresse fortement sur le département : notre club a été sollicité par l'Institut Breton et Animation (IBSA) d'Elven, qui prépare les futurs animateurs sportifs, pour assister à une séance et faire



découvrir à leurs étudiants une pratique différente de notre sport.

Cette saison est riche en nouveauté avec la création de deux équipes U15M, d'une équipe U18F et le retour d'une senior Fille évoluant en championnat 3x3 après 5 ans d'absence. Une belle performance est à noter pour nos équipes : nos seniors Masculin ont remporté leur premier match pour la coupe du Morbihan et se sont qualifiés directement pour les 1/8 de finale.

Le bureau du BCL remercie l'ensemble des encadrants pédagogiques qui prennent sur leur temps personnel pour enseigner et faire vivre le club.

Notre club vous proposera le samedi 24 février 2024 son premier loto sur la commune animé par Solange avec de nombreux lots à gagner. Nous comptons sur votre présence.

Une saison anniversaire où le BCL fêtera ses 25 ans. Pour célébrer cet évènement, le club vous donne rendez-vous le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 à la salle Polyvalente de Locqueltas. Le groupe Rital Polak nous fera l'honneur de leur présence et une restauration sur place sera proposée. Le BCL recherche des joueuses U15F pour compléter son équipe : si vous êtes motivée à intégrer un club familial, n'hésitez pas à nous rejoindre.

**Pour toutes nouvelles inscriptions  
ou renseignements :**

**Président : GOFFART Yann**

**Tél : 06.29.34.11.59 Mail :**

**accueil.bcduloch@gmail.com**

## TENNIS CLUB DU LOCH

Le Tennis club du Loch, fort de ses 260 licenciés sur la saison écoulée organise depuis septembre 2022, des cours tous les lundis pour les enfants et les adultes. Les adhérents apprécient fortement les nouvelles infrastructures à Locmaria et les conditions de jeu sont agréables. Son école de tennis comporte près de 200 adhérents. L'association a engagé 15 équipes la saison passée et autant cette nouvelle saison. L'équipe fanion évolue depuis 1 an en régionale 3. Le club poursuit son développement et proposera en 2024 de nouvelles activités et animations pour petits et grands. L'association favorise l'inclusion et accueille

aussi 35 jeunes et adultes en situation de handicap sur 7h de cours / semaine.

Le Tennis scolaire n'est pas en reste avec près de 450 enfants touchés sur le territoire. L'équipe composée de 3 enseignants propose 33h de cours hebdomadaires réparties entre Locmaria, Locqueltas et Grand-Champ. Les enfants sont accueillis tout au long de l'année à partir de la moyenne-section sur des cours de découverte "baby tennis".



**Renseignements :**  
**tennisduloch@gmail.com**  
**06 87 19 68 35**

## OXYBULLE SPORT-CULTURE-NATURE

Créée en 2019, l'association Oxybulle a pour but de favoriser la pratique des activités sportives, culturelles et environnementales à tous les âges de la vie. Dans sa partie multi-sports, elle permet aux enfants de découvrir plusieurs activités sportives durant une année. Cet éveil se fait en partenariat avec les autres associations sportives du territoire qui nous « prêtent » leur matériel.

De 2020 à 2023 l'association s'est développée en créant successivement les sections Théâtre enfant et adolescent, Forest school, multi-sports ado-adultes et multi fitness ado-adultes.

Ainsi cette année, l'association compte 130 licenciés accueillis dans les activités suivantes :

### Sport :

Les cours multi-sports du samedi ont toujours lieu le matin de 9h30 à 12h30 pour les catégories 3/4 ans – 5/6 ans – 7/11 ans en alternance entre les salles de Locmaria et de Locqueltas.

Les nouveaux créneaux multi-sports du mardi soir à la sortie de l'école de Locmaria-Grand-Champ fonctionnent très bien pour les 3/4 ans à 16h45 et 5/6 ans à 18h (l'éducateur va chercher les enfants à l'école).

Pour ce qui est des Ados/Adultes, les cours du mardi soir ont lieu à la salle de sport de Locmaria :

- multi fitness de 19h15 à 20h15
- multi-sports de 20h15 à 21h15



### Culture :

Les cours de théâtre sont en plein développement avec mise en place de créneaux spécifiques les lundis soirs de 17h30 pour les 7/10 ans et à 18h30 pour les 11/14 ans (salle polyvalente de Locqueltas).

### Environnement :

Les activités « Forest school » destinées aux enfants de 6 à 12 ans se poursuivent les samedis matins de 10h15 à 11h15, un samedi sur 2 (découverte de l'écologie, ateliers créatifs...)

### ORGANISATION

Afin de mieux structurer le fonctionnement du Bureau et des bénévoles, l'association s'est organisée en 3 secteurs différents, coordonnés par 3 vice-présidents :

- Sport Jeunesse
- Sport Ado/Adultes
- Culture Environnement

Pour faciliter la gestion et la communication sur les différentes activités, des référents de groupes ont été nommés et fonctionnent en groupe Whatsapp avec les adhérents.



### INSCRIPTION ET INFORMATIONS

(Possibles en cours d'année)

#### Multi-sports Enfant :

M. Quentin COISNES ; 06 59 45 46 38  
oxybulle.sport.jeunesse@gmail.com

#### Théâtre et Forest scholl :

M<sup>me</sup> Aurore CHARPENTIER : 07 87 85 46 47  
oxybulle.culture@gmail.com

#### Multisport et Multi fitness Ado/Adultes

Anne GUILLAMOT : 06 30 09 08 98  
anneguillamot97351@gmail.com

 Oxybulle Locmaria Grand-Champ

# VIE ASSOCIATIVE

## LES GENÊTS D'OR

Ça roule pour les adhérents du club des Genêts d'Or !

Une année bien remplie avec des sorties, des repas, des lotos, des concours de boules bretonnes et des concours de belote. Que de bonnes occasions pour se retrouver et se divertir entre adhérents.



Un voyage en Loire-Atlantique avec une croisière sur la Loire au départ de Nantes puis une visite de la centrale thermique de Cordemais. Une journée à Saint Caradec pour les spectacles de la famille Marie Guerzaille avec le plein de fou-rire, la sortie en petit train et la visite du musée des tracteurs. Une journée « Pas comme les autres » avec spectacle de cabaret à Mauron, un show transformiste présenté par les « fabuleuses » suivi d'un déjeuner dansant à Josselin.

Le club organise tous les mercredis après-midi (hors saison des concours) des parties de boules bretonnes au boulodrome de Norvrange. Une vingtaine de personnes y participent régulièrement (ouvert à tous, adhérents ou non).

Cher(e)s ami(e)s retraité(e)s de la commune, vous serez les bienvenu(e)s au club des Genêts d'Or, donc n'hésitez pas à nous rejoindre en prenant contact auprès du président Yves LECOQ au 02 97 66 61 06.



Un voyage en Loire-Atlantique avec une croisière sur la Loire au départ de Nantes puis une visite de la centrale thermique de Cordemais.

Une journée à Saint Caradec pour les spectacles de la famille Marie Guerzaille avec le plein de fou-rire, la sortie en petit train et la visite du musée des tracteurs.

Une journée « Pas comme les autres » avec spectacle de cabaret à Mauron, un show transformiste présenté par les « fabuleuses » suivi d'un déjeuner dansant à Josselin.

Le club organise tous les mercredis après-midi (hors saison



## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2024 À LOCMARIA

### JANVIER

- 13 ..... Amicale Laïque du Four à Pain - boom fluo  
*Maison des associations*
- 20 ..... Vœux du Maire à 18h00 - *Salle polyvalente de LOCMARIA-GRAND-CHAMP*
- 27 ..... Garde du Loch - Galette des rois du Club  
*Salle polyvalente de Locqueltas*

### FÉVRIER

- 24 ..... Oxybulle - Animation  
*Salle de sports Locmaria-Grand-Champ*
- 24 ..... Basket Club du Loch - Loto  
*Salle polyvalente*

### MARS

- 16 ..... Amicale Laïque du Four à Pain - Carnaval
- 23 ..... Loc'h Api : Marché de Producteurs  
et 24 ..... *Salles polyvalente et de sports*

### AVRIL

- 4 ..... Animations DECLIC Bibliothèque
- 6 ..... Printemps Musical à 20h00  
*Salle Polyvalente*

- 7 ..... Amicale Laïque de l'école du Four à Pain  
Chasse à l'œuf - *Maison des associations*
- 13 ..... Printemps Musical à 20h00  
*Salle Polyvalente*
- 20 ..... Oxybulle - Animation  
*Salle polyvalente ou de sports*

### MAI

- 8 ..... Commémoration Armistice

### JUIN

- 1 ..... Basket Club du Loch - 25 ans du club  
*Salle polyvalente de Locqueltas*
- 9 ..... Elections Européennes
- 22 ..... Oxybulle - Assemblée Générale et remise de diplômes et médailles
- 29 ..... Kermesse de l'école du Four à Pain - *Salles de sports et polyvalente + maison des associations*

# JEU DES 7 ERREURS



## SOLUTION : 7 ERREURS JUILLET 2023



## MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A												
B												
C												
D												
E												
F												
G												
H												
I												
J												
K												
L												

### Horizontalement :

- A - Nouveau commerce au marché hebdomadaire du jeudi sous la halle
- B- Bière anglaise – Fin du patronyme de notre association de commerçants locmariens – En révision sur notre commune
- C- Œuvre de Claude MONET – Mémoire informatique
- D- Artiste locmarienne ayant rajeuni notre monument aux morts – dossier informatique provisoire
- E- Espionnement – Issu de l'arbre
- F- Boissons - Fixer
- G- Quotient émotionnel – testai – Groupe de musique médiévale
- H- Langue africaine – Employé de rayonnage
- I- Les tiens – Notre situation géographique vis-à-vis de la France – D'accord
- J- Champion – Revenu Annuel récurrent Anglo saxon – Commune ariégeoise
- K- Poème – Fruits exotiques
- L- Quartier locmarien

### Verticalement :

- 1- Film franco-japonais – Outil contre la chaleur
- 2- Jeux honorés sur Locmaria dans le cadre du label Terre de Jeux
- 3- Assistant – Fin de lettre – L'opinion
- 4- Agile - Unique
- 5- Ancien joueur et entraîneur turc de football – Mont Hébreu
- 6- A assisté à la prestation du Cirque GINUS lors du marché de Noël
- 7- Association européenne pour l'éducation internationale –  
Bière anglaise – Symbole chimique
- 8- Contractions musculaires
- 9- Classement - Excès
- 10- Joutes sportives – Page de journal
- 11- Plante - Tenter
- 12- Projet locmarien pour 2024 – Symbole chimique

SOLUTIONS MOTS CROISÉS												
JUILLET 2023												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A	S	E	N	A	T	O	R	I	A	L	E	S
B	I		B	E	N	C	O	Z	I	K		I
C	V	I	A		L	I	Z	A	N	O		
D	U	N		R			A	C	E			E
E		S	M	O	L	O	V			N	O	S
F	K	E	R	M	E	N	E	Z	Y		X	C
G	E	M	M	A		C	L	E	S		Y	A
H	R	I		N	I	L		B		C	B	P
I	V	N	B			E	C	R		R	U	A
J	R	E	A	L	E		H	E	R	A	L	D
K	A	R	R	O	N	D	I		A	C	L	E
L	N	A	T	U	R	O	P	A	T	H	E	



# L'ANTARCTIQUE

Y	D	R	E	F	S	O	Y	K	E	C	C	E	I	O
X	I	E	D	L	U	E	E	N	I	N	E	G	G	E
H	O	V	C	R	A	G	U	H	A	A	M	R	T	R
E	R	I	S	G	R	E	A	Q	R	L	E	U	L	I
Y	F	H	D	O	A	C	R	C	O	B	W	V	Y	A
V	Y	N	I	E	S	B	T	O	E	H	C	F	M	L
S	E	D	O	V	G	I	R	C	B	Z	P	A	G	O
B	V	N	U	R	Q	R	I	E	H	M	C	U	X	P
I	Y	V	T	U	D	T	E	X	I	O	F	N	A	O
B	N	G	E	H	C	E	P	Y	L	C	I	E	X	C
E	L	A	R	T	S	U	A	B	F	R	A	O	E	E
C	O	N	T	I	N	E	N	T	Y	A	T	L	F	A
I	B	W	G	L	A	C	I	A	L	G	O	D	G	N
M	A	N	C	H	O	T	S	C	V	P	B	O	U	B
S	I	L	E	N	C	E	K	S	X	E	G	O	C	X

ARCTIQUE  
AUSTRALE  
BLANC  
BLOC  
BOREALE

CONTINENT  
DEGRES  
FAUNE  
FROID  
GLACIAL

GLACIER  
HIVER  
ICEBERG  
MANCHOTS  
NORD

OCEAN  
OURS  
PECHE  
PHOQUES  
POLAIRE

POLE  
SILENCE  
VENT

## SOLUTION : MOTS MÊLÉS JUILLET 2023

### LA BAIGNADE

E	R	I	A	L	O	S	E	M	E	R	C	E	S	B
E	T	T	E	J	V	R	E	S	M	F	E	H	C	Y
Y	J	Z	M	N	O	L	L	A	B	S	E	C	E	E
B	R	O	N	Z	A	G	E	U	D	I	U	N	A	D
N	E	C	O	E	C	U	X	R	A	D	O	A	U	Q
R	A	G	U	S	Q	F	A	S	C	E	B	L	B	V
I	I	G	A	S	Q	S	T	O	A	Q	T	P	Z	J
C	A	K	A	L	S	K	Q	V	N	B	C	A	A	S
V	H	M	S	A	P	U	C	K	M	C	L	T	B	V
L	U	A	R	T	I	Z	H	A	P	E	S	E	U	C
K	I	B	P	L	E	E	A	Y	Z	K	R	S	T	J
N	O	E	L	E	K	J	T	A	G	W	H	Y	K	Y
A	W	A	L	E	A	D	E	K	M	E	D	U	S	E
G	G	T	Y	O	F	U	A	L	O	S	A	R	A	P
E	H	F	Z	Y	S	L	U	R	O	C	H	E	R	S

- BALLON BRASSARDS CHATEAU JETSKI
- BATEAU BRONZAGE COQUILLAGE KAYAK
- BOUEE CHAPEAU CREME MASQUE
- SOLAIRE
- MEDUSE PARASOL ROCHERS SERVIETTE
- MER PLAGE SABLE SOLEIL
- NAGE PLANCHE SCEAU TUBA VAGUE

E	R	I	A	L	O	S	E	M	E	R	C	E	S	B
E	T	T	E	J	V	R	E	S	M	F	E	H	C	Y
Y	J	Z	M	N	O	L	L	A	B	S	E	C	E	E
B	R	O	N	Z	A	G	E	U	D	I	U	N	A	D
N	E	C	O	E	C	U	X	R	A	D	O	A	U	Q
R	A	G	U	S	Q	F	A	S	C	E	B	L	B	V
I	I	G	A	S	Q	S	T	O	A	Q	T	P	Z	J
C	A	K	A	L	S	K	Q	V	N	B	C	A	A	S
V	H	M	S	A	P	U	C	K	M	C	L	T	B	V
E	B	I	A	L	O	S	E	M	E	R	C	E	S	B
E	T	T	E	J	V	R	E	S	M	F	E	H	C	Y
Y	J	Z	M	N	O	L	L	A	B	S	E	C	E	E
B	R	O	N	Z	A	G	E	U	D	I	U	N	A	D
N	E	C	O	E	C	U	X	R	A	D	O	A	U	Q
R	A	G	U	S	Q	F	A	S	C	E	B	L	B	V
I	I	G	A	S	Q	S	T	O	A	Q	T	P	Z	J
C	A	K	A	L	S	K	Q	V	N	B	C	A	A	S
V	H	M	S	A	P	U	C	K	M	C	L	T	B	V
L	U	A	R	T	I	Z	H	A	P	E	S	E	U	C
K	I	B	P	L	E	E	A	Y	Z	K	R	S	T	J
N	O	E	L	E	K	J	T	A	G	W	H	Y	K	Y
A	W	A	L	E	A	D	E	K	M	E	D	U	S	E
G	G	T	Y	O	F	U	A	L	O	S	A	R	A	P
E	H	F	Z	Y	S	L	U	R	O	C	H	E	R	S

# ANNUAIRE DES ENTREPRISES

## ALIMENTAIRE

- ▶ **LE MANEGWEN - Bar - Restaurant - Brasserie** - Collec - Tél. 02 97 66 67 50 - lemanegwen@sfr.fr
- ▶ **TAVARN ER FETAN - Bar - Journaux - Tabac** - 4 rue de la Bourdonnaye - Tél. 02 97 66 68 89
- ▶ **TY FOURNIL - Boulangerie - Pâtisserie** - 1 place de la Voile - Tél. 02 90 73 39 14 - tyfournil@gmail.com
- ▶ **D'OSEZ LOCH'AL - Epicerie en vrac** - 4 place de la voile - Tél. 02 22 07 15 79
- ▶ **LE GLACIER - Fabrication de glaces artisanales** - Dominique GRIMAULT 06 50 21 15 87  
dom@lesglacesduglacier.fr

## AUTOMOBILES

- ▶ **LOCQUeltas AUTOMOBILES - Achat/vente de véhicules neufs et occasions - Réparation - Entretien**  
ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 66 60 01 - locqueltasauto@hotmail.fr
- ▶ **GARAGE DU LOCH - Réparation et entretien de véhicules toutes marques** - Collec - Tél. 02 97 61 51 61
- ▶ **Didier OLART - Restauration et réparation de véhicules anciens et récents** - ZA de Botcalpir  
Tél. 02 97 44 47 34 - didier.olart@orange.fr

## SERVICES

- ▶ **CABINET INFIRMIER - Valérie TEXIER - Isabelle COLLET- Florian PECHARD** - 3 place de la Voile  
Tél. 02 97 66 65 94
- ▶ **MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE - Romain GIBOU et Yoann GUILLE - Marie ROBERTON** - 3 place de la Voile  
Tél. 02 97 68 49 60
- ▶ **OSTÉOPATHE - Julie LE BAGOUSSE** - 3 place de la Voile - Tél. 07 85 49 12 70 - julieb.osteo@gmail.com
- ▶ **ORTHOPHONISTE - Angélique MORICE** - Maison familiale - 5 place de la Voile - Tél. 06 29 63 87 63
- ▶ **PSYCHOLOGUE - Séverine COTTIN** - Coët Candec- Tél. 06 83 11 54 02
- ▶ **LYDIA COIFFURE** - 3 place de la Voile - Tél. 02 97 67 70 12
- ▶ **NATUROPATHE - Maria ESPINA** - 3 Place de la Voile- 07 49 22 17 89
- ▶ **INSTITUT DU TEMPS POUR SOI - Nolwen LE ROUX - Esthéticienne** - 3 place de la Voile  
Tél. 02 97 26 85 98 - institut-du-temps-pour-soi@orange.fr
- ▶ **Brigitte LE NORMAND - Coiffeuse à domicile** - Tél. 06 13 33 40 90 - bridgetdu56@laposte.net
- ▶ **PROTHESISTE ONGULAIRE- CHRIS BEAUTY NAILS** - 39 les rives du Triskell - Tél. 07 83 29 08 62  
chribeautynails@gmail.com
- ▶ **Christelle BULÉON - Assistante administrative- Secrétaire à domicile** - 6 allée des Abricotiers  
Tél. 07 82 31 20 58
- ▶ **Rosy BRUNET - Services à la personne - Assistante administrative** - Tél. 02 97 49 05 70 / 06 13 30 16 54  
aidepar@orange.fr
- ▶ **Fabrice DANO - Cours de guitare** - 6 rue des Cerisiers - Tél. 02 97 66 66 73 / 06 62 33 77 81
- ▶ **ENGLISH SUCCESS - Virginie LE DEVEDEC - Cours d'anglais à domicile** - 13 rue des Chardonnerets  
Tél. 02 97 68 45 91 / 06 62 09 79 47 - contact@english-success.fr
- ▶ **Cathy COULET - Conseillère en image et relooking** - - Tél. 06 76 08 67 62 - catsize56@yahoo.fr  
<https://www.relooking-by-catsize.fr/> / FB : catsize boutique
- ▶ **NATURAL CLEAN - Laure DERIER - Vente de produits d'entretien naturels** - 15 impasse des Sous-Bois -  
Tél. 06 07 12 98 14 - laure.derier@natural-clean.fr
- ▶ **EXHALESSENCE- Isabelle JOUBERT - Vente de parfums domicile** - Tél. 06 49 81 48 54  
instagram @les.senteurs.disabelle



- ▶ **TAXI LE FLOCH** – 8 résidence Koët Bihan – Tél. 06 24 78 19 90 - Commune de stationnement : Plescop
- ▶ **Claire FOUILLEN – Médiation éducative, corporelle et relationnelle** – Tél. 06.76.73.39.16  
claire.fouillen@sfr.fr
- ▶ **Wilfried ROBERT – Conseiller bien-être, soin chinois, vente de produits à base d’Aloé Vera**  
10 J rue des Cerisiers - Tél. 06 07 42 52 91
- ▶ **David ALLAIN – FINANCE CONSEIL – Courtier en financement** – Tél. 06 63 35 53 30  
d.allain@financeconseil.fr
- ▶ **PHOTOGRAPHE- Quantième Photographie-Fabien LE GUERN** – Tél. 06 81 08 37 23

## DIVERS

- ▶ **LES ÉCURIES DE LAVALUT** - Lavalut - Tél. 06 72 10 72 00

## BTP

- ▶ **Xavier BLANCHET - Travaux de revêtement des sols et des murs** - 23 lotissement Prad Château  
Tél. 02 97 61 50 09
- ▶ **Nicolas BOURSICOT - Travaux de plâtrerie d’intérieur** - 11, route de Talhouët - Tél. 06 70 02 19 38  
info@nicolas-boursicot.com
- ▶ **Nicolas FRENOT - Electricité** - 5 allée des Framboisiers - Tél. 06 66 55 58 78 - nicolasfrenot56@hotmail.fr
- ▶ **David GOMBAUD - Menuiserie Bois** - 38 route de Talhouët - Tél. 02 97 66 69 68 - carodav56@hotmail.fr
- ▶ **SCIERIE DES CEDRES - Jean-Marie GRAU** - Sciage et rabotage du bois - ZA de Botcalpir  
Tél. 02 97 66 66 52 / 06 71 62 60 41 - scieriedescedres@laposte.net
- ▶ **AOC DU BOIS. François PICHARD** - Tél. 06 24 10 03 62- aocdubois56@gmail.com
- ▶ **KERGOSIEN Frères – Maçonnerie** - ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 66 62 95
- ▶ **Ronan LE BOULLEC - Terrassements** - Collec - Tél. 06 07 14 36 45 - ronanleboullec@gmail.com
- ▶ **MGAMENAGEMENT - Mathieu GOURIO – Terrassement** – 35 Lot. Prad Chateau - Tél. 06 29 43 07 87
- ▶ **Xavier LE GARJAN - Agencement - Menuiserie** - ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 66 66 17  
xavier.le-garjan@wanadoo.fr
- ▶ **LE ROCH PEINTURES - Fournitures et pose de peinture, revêtements sols et murs - Création, décoration et aménagement d’intérieurs** - ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 42 37 64 - leroch-peintures@orange.fr
- ▶ **CHOC DE COULEUR - Fournitures et pose de peinture, revêtements sols et murs** - 83 les rives du triskell,  
56390 Locmaria-Grand-Champ 06 82 26 16 50
- ▶ **LLT - Gwenaëlle LAOUENAN LE TALLEC - Installation électrique** - Le Pont du Loch  
Tél. 02 97 61 51 52. le-taltec-alain@hotmail.fr
- ▶ **DÉCORS ET DES LETTRES - Nathalie MORICE - Peintre en lettres et décors** - Tél. 06 79 97 24 74
- ▶ **Loïc GAUD - Plombier Chauffagiste** - ZA de Botcalpir - Tél. 06 50 60 32 16 - gaud.loic@bbox.fr
- ▶ **INSPIRATION PEINTURE - Fabien LARDANT - Décoration d’intérieur - Peinture - Revêtement sols et murs - Dressing** - 1 lot Pré Castel - Tél. 06 24 20 62 97 - inspiration-peinture@orange.fr
- ▶ **DEMETER - Damien LE BORGNE - Paysagiste** - ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 61 51 37
- ▶ **TY RENOVA - Michel MALLET - Vente et pose de portails, clôtures, volets roulants, stores**  
30 Prad Chateau - Tél. 06 61 10 01 50 - contact@tyrenova.fr
- ▶ **OBAJDIN Patrick -travaux de menuiserie – bois et PVC** – Collec – Tél. 06 18 56 15 62
- ▶ **PLÂTRE ET PLAC – Plâtrier plaquiste isolation** – Collec – Tél. 06 67 79 91 03
- ▶ **FAAB – Portes de garage et portails automatiques** - Z.A. de Bolcalpir – Tél. 06 70 56 86 41
- ▶ **MEMORIAM PAYSAGE – Nicolas EVANO - Sépulture et Créations Paysagères** - Talhouët  
Tél. 06.77.88.62.52

# TARIFS 2024

## TARIFS 2024 DE LOCATION DE SALLES

### Maison des associations

	horaires	SALLE A		SALLE B		SALLE A+B	
		Habitants LGC et Locqueltas	Extérieurs	Habitants LGC et Locqueltas	Extérieurs	Habitants LGC et Locqueltas	Extérieurs
<b>FORFAIT 1/2 JOURNEE HORS REPAS</b>	8h00 - 13h00 ou 14h00 - 19h00	78 €	131 €	107 €	181 €	174 €	300 €
<b>FORFAIT 1 REPAS</b>	11h00 - 19h00 ou 19h00 - 02h00	135 €	231 €	181 €	313 €	276 €	481 €
<b>FORFAIT 2 REPAS</b>	11h00 - 19h00 et 19h00 - 02h00	248 €	434 €	342 €	599 €	518 €	912 €
<b>CAUTION</b>				500 €			
<b>Pénalité ménage / heure</b>				70 €			
<b>Réunions d'organisations / d'associations agricoles (forfait pour 1/2 journée ou journée)</b>				38 €			
<b>Activités ou ateliers permanents annuels</b>				288 €			

### Salles Polyvalente et de Sport

	Associations Communales et intercommunales	Associations Communales et intercommunales (manifestation à but lucratif*)	Associations extérieures	Associations extérieures (manifestation à but lucratif*)	Particuliers Locmaria-Grand Champ Locqueltas	Particuliers extérieurs	Caution
<b>Salle de sport</b>	Gratuit (si activités sportives)	138 €	144 €	210 €			1500 €
<b>Salle + Hall</b>	Gratuit	265 €	541 €	673 €	391 €	607 €	1500 €
<b>Salle + Hall + cuisine</b>	Gratuit	391 €	805 €	937 €	644 €	872 €	1500 €
		Gratuit 1 fois/an					
<b>Pénalité ménage</b>				77 € / heure			
<b>Pénalité déclenchement alarme</b>				110 €			

\*But lucratif = entrée payante : fest noz, repas, loto, bal dansant, billetterie...

Un tarif dégressif de 50% est appliqué pour le deuxième jour de location consécutif

## TARIFS 2024 CONCESSIONS

### Concessions - Cimetière ou site cinéraire

15 ans 100 € | 30 ans 150 € | 50 ans 200 €

Tarifs auxquels il faut ajouter, pour la mise à disposition dans le columbarium d'une cave-urne enterrée ou d'une case dans le monument octogonal pour le dépôt d'urnes :

Cave-urne enterrée avec dalle en granit rose 674 €      Case dans monument octogonal 1 122 €  
Plaque en bronze sur support mémoire 112 €

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL								
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D		
1	2	3	4	5	6	7	5			1	2	3	4	9			1	2	3	14	1	2	3	4	5	6	7		
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	10	4	5	6	7	8	9	10	15	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15	16	17	16	15	16	17	18	19	20	21	
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	12	18	19	20	21	22	23	24	17	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	26	27	28	29	9	26	27	28	29	30	31	13	25	26	27	28	29	30	31	18	29	30					

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT											
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D					
			1	2	3	4	5	22			1	2	3	4	5	6	7	27	1	2	3	4	5	6	7	31			1	2	3	4
6	7	8	9	10	11	12	23	3	4	5	6	7	8	9	28	8	9	10	11	12	13	14	32	5	6	7	8	9	10	11		
13	14	15	16	17	18	19	24	10	11	12	13	14	15	16	29	15	16	17	18	19	20	21	33	12	13	14	15	16	17	18		
20	21	22	23	24	25	26	25	17	18	19	20	21	22	23	30	22	23	24	25	26	27	28	34	19	20	21	22	23	24	25		
27	28	29	30	31	26	24	25	26	27	28	29	30	31	29	30	31	35	26	27	28	29	30	31									

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE									
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D			
						1	40			1	2	3	4	5	6	44			1	2	3	48						1		
2	3	4	5	6	7	8	41	7	8	9	10	11	12	13	45	4	5	6	7	8	9	10	49	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	42	14	15	16	17	18	19	20	46	11	12	13	14	15	16	17	50	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	43	21	22	23	24	25	26	27	47	18	19	20	21	22	23	24	51	16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29	44	28	29	30	31	48	25	26	27	28	29	30	52	23	24	25	26	27	28	29				
30																				1	30	31								



### LES BONS GESTES POUR LA COLLECTE



**DANS LE BAC VERT**  
les déchets ménagers en sacs fermés



**DANS LE BAC JAUNE**  
tous les emballages et tous les papiers en vrac, **sans sac**



**DÉPOSEZ VOS BACS LA VEILLE**  
**À PARTIR DE 19H SUR LES POINTS VERTS,**  
poignées côté route



**RÉCUPÉREZ VOS BACS**  
après la collecte



### ORDURES MÉNAGÈRES

**Bourg :** Votre bac est collecté chaque semaine le **Mardi**

#### Autres secteurs :

**Mardi en Hiver** Les semaines impaires

**Mardi en Été** Toutes les semaines


*Du 02/07 au 27/08 inclus*



### EMBALLAGES ET PAPIERS

**Votre bac est collecté** **Lundi**  
tous les 15 jours le **semaine paire**



**ATTENTION SEMAINE À JOUR FÉRIÉ**   
LE JOUR DE COLLECTE EST DÉCALÉ  
AU LENDEMAIN

UN DOUTE, UNE QUESTION ? 02 97 68 33 81 - [dechets@gmvaglo.bzh](mailto:dechets@gmvaglo.bzh) - [golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh](mailto:golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh)

## Associations scolaires

### Amicale Laïque de l'école du Four à Pain

M<sup>me</sup> Marion LE JOSSEC  
Mairie 1 rue des Hortensias  
56390 Locmaria-Grand-Champ  
[amicale.laique@gmail.com](mailto:amicale.laique@gmail.com)

### APEL École Saint Gildas

M Mickaël TASSE  
Ecole Saint Gildas  
Place de la Mairie  
56390 Locqueltas  
[radma56@hotmail.fr](mailto:radma56@hotmail.fr)

### OGEC École Saint Gildas

M Nicolas LE TUTOUR  
Ecole Saint Gildas  
Place de la Mairie  
56390 Locqueltas  
[ogec.locqueltas@gmail.com](mailto:ogec.locqueltas@gmail.com)

## Associations sportives communales et intercommunales

### Rugby Loisirs Locmaria

M Nicolas LE BOUQUIN  
Mairie 1 rue des Hortensias 56390  
Locmaria-Grand-Champ  
[rugbyatoucher.locmaria@gmail.com](mailto:rugbyatoucher.locmaria@gmail.com)

### Basket Club du Loch

M Yohann GOFFART  
Place de la Mairie  
56390 Locqueltas  
[accueil.bcduloch@gmail.com](mailto:accueil.bcduloch@gmail.com)

### Gym et Loisirs du Loch

M<sup>me</sup> Valérie MALLET  
Place de la Mairie  
56390 Locqueltas  
[gymloisirs-duloc@outlook.fr](mailto:gymloisirs-duloc@outlook.fr)

### Passions Costumes

M<sup>me</sup> Elodie THEVENET  
[association.passioncostumes@gmail.com](mailto:association.passioncostumes@gmail.com)

### Oxybulle

M Denis BATAILLE  
6 Les Rives du Triskell  
56390 Locmaria-Grand-Champ  
[oxybulle56@gmail.com](mailto:oxybulle56@gmail.com)

### Tennis Club du Loch

M David GEFFROY  
18 rue de la Madeleine  
56390 Grand-Champ  
[tennisduloch@gmail.com](mailto:tennisduloch@gmail.com)

### La Garde du Loch

M Stéphane GUYONVARD  
Place de la Mairie  
56390 Locqueltas  
[lagardeduloch@gmail.com](mailto:lagardeduloch@gmail.com)

## Associations culturelles et de loisirs communales et intercommunales

### Association paroissiale

Père Jean DU PARC  
1 rue des Hortensias  
56390 Locmaria-Grand-Champ  
[grandchamp@diocese-vannes.fr](mailto:grandchamp@diocese-vannes.fr)

### Association de chasse

M Jean-Luc PENVEN  
47 route de Talhouët  
56390 Locmaria-Grand-Champ  
[jeanluc.penven@orange.fr](mailto:jeanluc.penven@orange.fr)

### Club des Genêts d'Or

M Yves LECOQ  
14 Pont du Loch  
56390 Locmaria-Grand-Champ  
[lecoq@orange.fr](mailto:lecoq@orange.fr)

### Festi'Loch

M Fabrice LE BARBIER  
Route de Talara  
56420 PLAUDREN  
[festiloach56@gmail.com](mailto:festiloach56@gmail.com)

### Les Amis de Coët Candec

M<sup>me</sup> Françoise FOSSE  
1 rue des Hortensias  
56390 Grand-Champ  
[lesamisdecoetcandec@kmel.bzh](mailto:lesamisdecoetcandec@kmel.bzh)

### Tarot Club du Loch

M Jérôme JEGOUSSE  
1 Lann Bot Spenn  
56390 Locmaria-Grand-Champ  
[jerome.jegousse@hotmail.fr](mailto:jerome.jegousse@hotmail.fr)

### UALOC

M Yves LECOQ  
14 Pont du Loch  
56390 Locmaria-Grand-Champ  
[lecoq@orange.fr](mailto:lecoq@orange.fr)

### UNACITA

M Henri RAUT  
15 rue de la Bourdonnaye 56390  
Locmaria-Grand-Champ

### LOCH'API

M<sup>me</sup> Laure DERIER  
[associationlochapi@gmail.com](mailto:associationlochapi@gmail.com)